

Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation Déchets Ménagers du Vendômois

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 12 octobre à dix-neuf heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois se sont réunis.

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Éric
 M PENNARUN Michel
 M SOBALAK Marc
 M BEDU Stéphane
 M PREVOST Gary
 Mme GARNIER Annette
 M DUPRE Bruno
 Mme HARANG Brigitte
 M FICHEPAIN Robert
 M CHEVALLIER Patrick
 M GARILLON Alain
 Mme GUELLIER Régine
 M COURTIN Mickaël
 M BERNARD Thierry
 M SALMON Joël

Mme BEQUIGNON Margareth
 Mme VAILLANT Jeannine
 M ROUSSEAU Jacky
 M. BOULAY Thierry
 M DESSAY Eric
 Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
 M Jean Claude MERCIER
 M DUQUERROY Raphael
 M FOURMONT Thierry
 Mme SOYER Laurence
 M HASLE Nicolas
 M LEROI Pascal
 Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Is
 M GAUTHIER Jean Claude
 Mme CHOUTEAU Monique
 M PILON Alain
 M OZAN Jean Yves
 M CHERRIER Julien
 M ALLARD Michel
 Mme CHAMPDAVOINE Véronique

M BRETON Patrice
 M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickael
 Mme LEGRET Noëlle
 M SAMSON Jean Pierre
 M TERQUIS Alain
 M BEAUDOUX Michel
 M VINSOT Gérard
 M ROUSSINEAU Daniel
 M CHIRON Patrick
 M BRAULT Bruno
 M TISON Hervé

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M RICHET Alain
 M BOUVIER Jacques

Ont donné pouvoir :

M Claude BONNET ayant donné pouvoir à M Jean Claude GAUTHIER
 M GARDRAT Benoît ayant donné pouvoir à M Raphael DUQUERROY
 Mme VASSAUX Régine ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Assistaient également :

Mme Nicole GUELLIER
 Mme Marie France CAFFIN
 M BELLANGER Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

Mme DUFOUR Claudine
 Mme GAST Nathalie
 M LALIGANT Philippe
 Mme FOUCHER MAUPETIT Claire

M BLUET Jacky
 M ROUSSELET Benoît
 M DIARD Frédéric

M CALLUT Jérôme
 Mme HUET Karine
 M HALAJKO Alain

Communauté du Perche Haut Vendômois

Mme BRIQUET Magalie

En préambule Thierry BOULAY signale que le bâtiment dédié à la recyclerie est maintenant terminé, avant l'installation de la recyclerie il a souhaité organiser le comité dans ce lieu. Il fait un point sur les travaux : le montant des dépenses réalisées respectent l'enveloppe initialement prévue, et rappelle les financements obtenus tant de la Région Centre Val de Loire à hauteur de 150 000 € dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoire Vendômois, et de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 229 640 €.

I - Désignation secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, les fonctions de secrétaire à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Président de séance pour la vérification du quorum, la consultation des votes et le dépouillement des scrutins. Il contrôle également la rédaction du procès-verbal de la séance. Ces règles sont transposables aux organes délibérants des EPCI.

Il vous est proposé de reconduire ces dispositions, et de désigner : Monsieur HASLE Nicolas en qualité de secrétaire de séance.

II - Adoption du procès-verbal

Le Président rappelle que le procès-verbal du Comité Syndical du jeudi 22 juin 2017 vous a été adressé le 27 juin 2017. Il demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté.

III - Finances - Admission en non-valeur et créances éteintes

Le Président expose que la Trésorerie demande l'admission en non-valeur de titres émis entre 2013 et 2016, qu'elle n'a pas pu recouvrer :

Le Président vous propose d'accepter l'annulation de ces titres de recettes dont le montant s'élève 95,71 € pour les admissions en non-valeur et 1 465,98 € pour les créances éteintes, l'inscription budgétaire est suffisante.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2017 (compte 6541)

Exercice	Nom du Redevable	Montant	Motif
2013	CAMAIEU INTERNATIONAL	27,45 €	Rar seuil inférieur poursuite
2013	PIERAT DE BRIS	13,23 €	Rar seuil inférieur poursuite
2015	LYCEE AMPERE	0,01 €	Rar seuil inférieur poursuite
2015	LYCEE AMPERE	0,01 €	Rar seuil inférieur poursuite
2015	NUNES AGO SARL	6,10 €	Rar seuil inférieur poursuite
2015	REVIPAC	0,01 €	Rar seuil inférieur poursuite
2015	VENDOME MOTO SHOP	15,25 €	Rar seuil inférieur poursuite
2016	BATI DESIGN SAS	15,25 €	Rar seuil inférieur poursuite
2016	BERTAUX JEAN DOMINIQUE	3,05 €	Rar seuil inférieur poursuite

2016	DAUBERCIES BERNARD	15,25 €	Rar seuil inférieur poursuite
2016	DAVEAU FRERES SNC	0,10 €	Rar seuil inférieur poursuite
Total		95,71 €	

CREANCES ETEINTES 2017 (compte 6542)

Exercice	Nom du Redevable	Montant	Motif
2014	AAV SARL	62,94 €	Clôture insuffisance actif
2014	AGENCE AUTOMOBILE VEN	62,94 €	Clôture insuffisance actif
2015	AGENCE AUTOMOBILE VEN	165,78 €	Clôture insuffisance actif
2015	AGENCE AUTOMOBILE VEN	165,78 €	Clôture insuffisance actif
2016	AGENCE AUTOMOBILE VEN	165,94 €	Clôture insuffisance actif
2016	AGENCE AUTOMOBILE VEN	165,94 €	Clôture insuffisance actif
2014	A3 COMMUNICATION EURL	82,97 €	Clôture insuffisance actif
2015	A3 COMMUNICATION EURL	13,82 €	Clôture insuffisance actif
2014	CROSNIER DANY	15,25 €	Clôture insuffisance actif
2013	JMC SARL	103,29 €	Clôture insuffisance actif
2014	JMC SARL	106,23 €	Clôture insuffisance actif
2013	PHEDRE ET BIGFUT SARL	60,98 €	Clôture insuffisance actif
2014	PHEDRE ET BIGFUT SARL	134,94 €	Clôture insuffisance actif
2015	PHEDRE ET BIGFUT SARL	134,78 €	Clôture insuffisance actif
2012	SATN ALEXANDRU	24,40 €	Clôture insuffisance actif
Total		1 465,98 €	

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

IV - Finances - Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le Président vous propose, au titre de l'année 2018, de valider la liste des bénéficiaires de l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) : (voir annexes)

Comme pour les années précédentes, l'exonération s'applique pour :

- les professionnels ayant signé une convention de service avec Val Dem,
- les professionnels justifiant d'un contrat de droit privé pour la collecte et le traitement de la totalité de leurs déchets et ayant formulé la demande auprès du syndicat.

De plus, compte tenu du non-paiement de la redevance spéciale par certains professionnels dans le cadre d'une convention de service avec Val Dem, le Président vous propose de ne pas exonérer les professionnels pour lesquels le syndicat constate un retard de paiement de 2 semestres.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

V – Finances - Tarification gobelets non rendus

Lors de manifestations ponctuelles, le syndicat est sollicité pour prêter des gobelets réutilisables.

Au retour des gobelets, il est parfois constaté des gobelets manquants. Il vous est proposé de facturer ces gobelets manquants sur la base de 1,00 €/l'unité.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

VI - Détermination des indemnités aux élus

Lors du comité du 9 février 2017, vous avez fixé le montant des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, sur la base du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur soit 1015. Or depuis le 1^{er} février 2017 l'indice brut terminal est fixé à 1022, et devrait être modifié à 1028 au 1^{er} janvier 2018.

Le Président propose de fixer le montant des indemnités de fonction du président et des vices présidents, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Pour le Président : 29.53 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- Pour les Vice-Présidents : 11.81% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Conformément à la réglementation, vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif des indemnités allouées :

Nom - prénom	Fonctions	Indemnité de fonctions
BOULAY Thierry	Président	29.53 %
SOYER Laurence	1 ^{ère} Vice-Présidente	11.81 %
HARANG Brigitte	2 ^{ème} Vice-Présidente	11.81 %
GAUTHIER Jean Claude	3 ^{ème} Vice-Président	11.81 %
VAILLANT Jeannine	4 ^{ème} Vice-Présidente	11.81 %

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

VII – Finances – Sinistre centre de tri dédommagement préjudice sur pertes soutien et revente

Lors des inondations de juin 2016, le centre de tri de SOCCOIM VEOLIA de Mur de Sologne, exécutoire de nos déchets recyclables, a été sinistré, ce qui a généré la dégradation des matières stockées sur le site et entraîné une perte de 66 tonnes de multi matériaux pour notre syndicat.

Le préjudice subi par Valdem correspond aux pertes de soutien et de revente des différents matériaux, et s'élève à 21 454,33 €.

Après échange avec notre prestataire SOCCOIM VEOLIA, celui-ci nous a informé que le règlement par son assurance est en cours d'instruction et demandera un à deux ans avant d'être effectif.

Le syndicat a donc sollicité le paiement de la somme due auprès de la société SOCCOIM VEOLIA, à charge pour elle de solutionner ensuite ce dossier avec son assurance.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

VIII – Ressources humaines – création poste technicien et modification tableau des effectifs

Le Président indique que, en application de la loi n° 83-534 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34, il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite de la Directrice prévu pour le 28 février 2018, il convient de pourvoir à son remplacement.

Le Président vous propose la création d'un emploi de Technicien à temps complet pour assurer les fonctions de directeur/directrice à compter du 23 octobre 2017, ainsi que la mise à jour du tableau des effectifs :

Filière	Grades	Temps de travail	Postes ouverts
Adm	Attaché principal	35 h	1
	Attaché	35 h	1
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35 h	1
	Adjoint adm principal 1 ^{ère} classe	35 h	1
	Adjoint adm principal 2 ^{ème} classe	35 h	3
	Sous-Total		7
	Technicien	35 h	1
Tech	Agent maîtrise principal	35 h	1
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe - C3	35 h	7
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – C2	35 h	16
		28 h	1
		20 h	1
	Adjoint technique – C1	35 h	10
		28 h	1
24 h		3	
	Sous-Total		41
	Total		48

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

IX – Ressources humaines – complément régime indemnitaire

Vu la délibération du 14/06/2012 instituant le régime indemnitaire dont bénéficient les agents,
Vu le recrutement, prochainement, d'un agent au grade de Technicien,
Considérant que le régime indemnitaire n'a pas prévu d'indemnité pour l'agent au grade de Technicien,

Le Président propose d'instituer les primes actuellement en vigueur pour ce cadre d'emploi :

1 – Indemnité spécifique de service (ISS)

Montant annuel de référence pour le cadre d'emploi de technicien : 361.90 €

Coefficient propre au cadre d'emploi de technicien : 12

Le taux individuel est fixé par arrêté du Président, le coefficient maximum étant de 1.10.

2 – Prime de service et de rendement (PSR)

Taux annuel de base pour le cadre d'emplois de technicien : 1010 €

Le montant individuel ne peut excéder annuellement le double du taux moyen.

3 – Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

Les IHTS seront attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale.

Les montants et taux seront appliqués et révisés conformément aux dispositions en vigueur.

Le Président propose que ces primes et indemnités cessent d'être versées, comme les autres primes :

- en cas d'indisponibilité impliquant une réduction de la rémunération,
- en cas de sanction disciplinaire portant éviction momentanée,
- en cas d'absence injustifiée.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

X – Ressources Humaines - Adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Le Président rappelle que le Syndicat VALDEM, par délibération 16-2017 en date du 9 février 2017 a chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Président expose que le Centre de Gestion a communiqué au Syndicat les résultats de la consultation organisée dans le courant du premier semestre 2017,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Président propose :

- d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher pour les années 2018-2021 aux conditions suivantes :

Compagnie d'assurance retenue : GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE

Courtier gestionnaire : SIACI SAINT HONORE

Régime du contrat : capitalisation

Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion de Loir-et-Cher

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 6 mois.

Catégorie(s) de personnel assuré, taux de cotisation retenu(s) et garanties souscrites :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : 4,94%
Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents non titulaires de droit public :
0,99%

Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire :

Assiette de cotisation :

- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- L'indemnité de résidence (IR),
- Le suppléant familial de traitement (SFT),
- Les primes, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais,
- Les charges patronales.

Et prendre acte que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion de Loir-et-Cher dont le montant s'élève à un pourcentage de la globalité de la masse salariale assurée.

- De l'autoriser à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

XI – Ressources Humaines – Contrat d'apprentissage

L'accueil des apprentis dans le secteur public est prévu par le décret n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale.

Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour le syndicat compte tenu des diplômes préparés par les candidats.

Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel qui aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier.

Le syndicat VALDEM est intéressé par ce dispositif et pouvoir répondre favorablement aux candidatures formulées dans le cadre de contrat d'apprentissage en alternance pour obtenir le titre professionnel de conducteur routier de marchandises.

Le Président vous demande de l'autoriser :

- sous réserve de l'accord du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion sur les conditions d'accueil et de formation de l'apprenti accueilli, à s'inscrire dans le dispositif du contrat d'apprentissage, comprenant des semaines en formation, et des périodes pratiques au sein du syndicat. La rémunération brute sera calculée sur la base d'un % du SMIC selon la législation en vigueur.

- à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention, et à inscrire au budget les crédits correspondants au chapitre 012.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

XII – Filière emballages : contrat CAP 2022 (barème F) avec CITEO (ex Eco-Emballage) pour la période 2018-2022

En application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des déchets d'emballages ménagers qui proviennent de produits commercialisés dans des emballages, en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toutes personnes responsables de la première mise sur le marché de ces produits.

Les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent la collecte et le traitement des déchets d'emballages ménagers.

Pour la période 2018-2022, le cahier des charges d'agrément de la filière des emballages ménagers a été adopté par arrêté du 29 novembre 2016 pris en application des articles L.541-10 et R.543-53 à R.543-65 du code de l'environnement. Celui-ci fixe un nouveau barème de soutiens, applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 (Barème F). Dans ce cadre la collectivité s'engage à assurer une collecte séparée prenant en compte l'ensemble des déchets d'emballages soumis à la consigne de tri. Le versement des soutiens au recyclage demeure, comme par le passé, subordonné à la reprise et au recyclage effectif des emballages collectés et triés conformément aux standards par matériau. A cette fin, la collectivité choisit librement, pour chaque matériau, une option de reprise et de recyclage parmi les 3 options proposées (reprise Filière, reprise Fédération, reprise individuelle) et passe des contrats avec les repreneurs.

Principales modifications par rapport au barème E :

- La collectivité peut, sur une base volontaire s'engager dans un « contrat d'objectifs » en vue de bénéficier d'un soutien de transition

Trois sociétés se sont vu délivrer le 5 mai 2017 un agrément pour la période 2018-2022, dont la société Eco-Emballages (désormais connu sous le nom commercial « Citeo »). A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telle que représentées en formation emballages ménagers de la commission des filières REP, les sociétés agréées ont élaboré chacune un contrat type, proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.

Au vue des offres proposées par les sociétés agréées et considérant l'intérêt que présente pour VAL DEM le contrat pour l'action et la performance « CAP 2022 » proposé par Citeo, notamment en terme de services proposés, il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention avec Citeo et tous les documents s'y rapportant.

Nicolas HASLE s'interroge sur les critères.

Thierry BOULAY : l'objectif du contrat d'objectif est de mettre en œuvre les moyens et une stratégie pour l'extension des consignes de tri.
Parmi les critères on peut citer le maintien de la performance voire la progression.

On ne maîtrise malheureusement pas tous les paramètres, par exemple l'augmentation de la consommation des ménages modifie de fait nos résultats sans qu'on puisse avoir un impact.

Thierry FOURMONT : Peut-on à un moment enfouir et à autre incinérer ?

Thierry BOULAY : c'est possible dans le contrat, mais éthiquement on ne va pas enfouir des plastiques alors qu'ils ont un pouvoir calorifique car il n'y a pas de valorisation en enfouissement.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

XIII- Communication sur les décisions du bureau et du président

Décision n° 2017-02 du Président en date du 24 juillet 2017 – Construction d'un bâtiment multifonctions lot 2 maçonnerie avenant n° 1 au marché 04-2016

Considérant le marché n° 04-2016 conclu avec la société TBC Construction, pour la réalisation de travaux de maçonnerie, béton armé dans le cadre de la construction d'un bâtiment multifonction

Considérant la nécessité de réaliser des travaux complémentaires d'enduit extérieur du mur de lavage côté espaces verts/centre de transfert.

Considérant la nécessité d'intégrer au marché techniquement et financièrement ces travaux en plus-value à la demande du Maître d'Ouvrage, un avenant n° 1 au marché avec la société TBC - ZA la Bouchardière - 41100 Naveil, a été conclu.

L'incidence financière de ces travaux supplémentaires est une plus-value de 5 946,88 euros HT soit 7 136,26 euros TTC. Le montant du marché, initialement de 215 000,00 euros HT (258 000,00 euros TTC), est porté à 220 949,88 euros HT (265 136,26 euros TTC), soit une augmentation de 2,77%.

Décision n° 2017-03 du Président en date du 24 juillet 2017 – Construction d'un bâtiment multifonctions lot 8 électricité avenant n° 1 au marché 08-2016

Considérant le marché n° 08-2016 conclu avec la société Ménage électricité, pour la réalisation de travaux d'électricité dans le cadre de la construction d'un bâtiment multifonction

Considérant la nécessité de réaliser des travaux complémentaires d'éclairage extérieur, l'installation d'un mat et d'une caméra sur un mat côté pompe à carburant.

Considérant la nécessité d'intégrer au marché techniquement et financièrement ces travaux en plus-value à la demande du Maître d'Ouvrage, un avenant n° 1 au marché avec la société Ménage électricité sise 10, rue de la Tonnelle - 41350 Huisseau sur Cosson a été conclu.

L'incidence financière de ces travaux supplémentaires est une plus-value de 2 816,70 euros HT soit 3 380,04 euros TTC. Le montant du marché, initialement de 33 095,68 euros HT (39 714,82 euros TTC), est porté à 35 912,38 euros HT (43 094,86 euros TTC), soit une augmentation de 8,51%.

Décision n° 2017-04 du Président en date du 10 aout 2017 – Construction d'un bâtiment multifonctions lot plomberie sanitaire avenant n° 1 au marché 10-2016

Considérant le marché n° 10-2016 conclu avec la société SAV-GCL, pour la réalisation de travaux de plomberie sanitaire dans le cadre de la construction d'un bâtiment multifonction
Considérant la nécessité de réaliser des travaux complémentaires d'installation des nouveaux équipements de lavage dont moins-value équipement initial des appareils existants, en substitution de prestations prévues sur marché lot 1, à la demande du Maître d'Ouvrage.
Considérant la nécessité d'intégrer au marché techniquement et financièrement ces travaux en plus-value à la demande du Maître d'Ouvrage, un avenant n° 1 au marché avec la SAV GCL sise 12, rue Chevrier - BP 207 - 41103 Vendôme Cedex, a été conclu.

L'incidence financière de ces travaux supplémentaires est une plus-value de 6 335,86 euros HT soit 7 603,03 euros TTC. Le montant du marché, initialement de 10 501,76 HT (12 602,11 euros TTC), est porté à 16 837,62 euros HT (20 205,14 euros TTC), soit une augmentation de 60,33 %.

XIII – Informations sur l'activité du syndicat

Jean Claude GAUTHIER fait le point sur les travaux du bâtiment multifonctions.

Il signale que le syndicat dans le cadre d'un groupement de commande avec le SMITOM d'AMBOISE et le SMICTOM de MONTOIRE a fait exécuter les travaux de résine sur le quai bas du centre de transfert.

Le pont bascule du centre de transfert a également été remplacé.

Suite aux désordres constatés sur le centre de transfert les travaux d'encrochement sont en cours de réalisation.

Jeannine VAILLANT informe de la mise en service de la benne Eco Mobilier sur la déchetterie de Morée (soit un an avant le calendrier prévu) , toutes nos déchetteries seront donc équipées.

Brigitte HARANG fait part de l'inauguration du logiciel utilisé en cuisine centrale (gaspillage en milieu scolaire) qui permet d'optimiser au grammage près.

Elle fait part de l'atelier qui s'est tenu le 11 Octobre, où 12 personnes sont venues tester ces recettes pour réaliser des produits d'entretien Zéro Déchet au café associatif O'32 de Lancé.

Elle précise que le Valdem Junior va être diffusé auprès des écoles, et vous sera adressé.

Semaine européenne de réduction des déchets (du 18 au 26 Novembre) : l'action retenue est à destination des écoles en proposant un « concours » de collecte de DEEE aux écoles. Les objets réutilisables seront remis à la recyclerie et un spectacle sur le thème du déchet aura lieu dans l'école qui aura collecté le plus de DEEE.

Thierry BOULAY informe le syndicat du départ de Nicole JEANTHEAU qui a fait valoir ses droits à la retraite et partira vers le 20 novembre 2017, et du recrutement de la nouvelle directrice Marie Charlotte SAVALLI qui prendra ses fonctions le 23 octobre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé le président clôt la séance à 20 h 15.



Syndicat mixte de traitement et valorisation
des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 50-2017

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-502017-DE

Objet : Désignation du secrétaire de séance	Catégorie : Institution et vie politique	Date du comité : jeudi 12 octobre 2017 Date convocation : 28 septembre 2017
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents: 49 ▪ votants :52	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 52	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etalent présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric
M PENNARUN Michel
M SOBALAK Marc
M BEDU Stéphane
M PREVOST Gary
Mme GARNIER Annette
M DUPRE Bruno
Mme HARANG Brigitte
M FICHEPAIN Robert
M CHEVALLIER Patrick
M GARILLON Alain
Mme GUELLIER Régine
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
M SALMON Joël

Mme BEQUIGNON Margareth
Mme VAILLANT Jeannine
M ROUSSEAU Jacky
M. BOULAY Thierry
M DESSAY Eric
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M Jean Claude MERCIER
M DUQUERROY Raphael
M FOURMONT Thierry
Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas
M LEROI Pascal
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle
M GAUTHIER Jean Claude
Mme CHOUTEAU Monique
M PILON Alain
M OZAN Jean Yves
M CARRIER Julien
M ALLARD Michel

M BRETON Patrice
M PIGOREAU Albert
Mme CHAMPDAVOINE Véronique

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M BEAUDOUX Michel
M VINSOT Gérard
M ROUSSINEAU Daniel
M CHIRON Patrick
M BRAULT Bruno
M TISON Hervé

Communauté de Communes

Beauce Val de Loire
M RICHTER Alain
M BOUVIER Jacques

Ont donné pouvoir :

M Claude BONNET ayant donné pouvoir à M Jean Claude GAUTHIER
M GARDRAT Benoît ayant donné pouvoir à M Raphael DUQUERROY
Mme VASSAUX Régine ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Assistaient également :

Mme Nicole GUELLIER
Mme Marie France CAFFIN
M BELLANGER Philippe

Etalent absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

Mme DUFOUR Claudine
Mme GAST Nathalie
M LALIGANT Philippe

M BLUET Jacky
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M ROUSSELET Benoît
M DIARD Frédéric

M CALLUT Jérôme
Mme HUET Karline
M HALAJKO Alain

Communauté du Perche Haut Vendômois

Mme BRIQUET Magalie

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire
par délégation, La Directrice

Nicole JEANTHEAU



Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-264102023-20171012-602017-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, les fonctions de secrétaire à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Président de séance pour la vérification du quorum, la consultation des votes et le dépouillement des scrutins. Il contrôle également la rédaction du procès-verbal de la séance.

Ces règles sont transposables aux organes délibérants des EPCI.

PROPOSITION :

Il vous est proposé de reconduire ces dispositions, et de désigner : Monsieur HASLE Nicolas en qualité de secrétaire de séance.

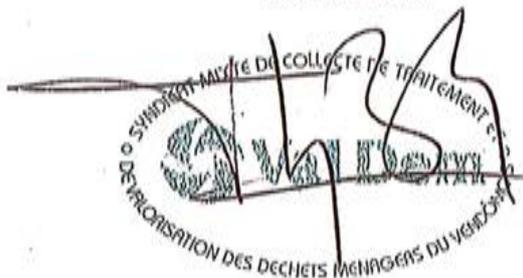
DECISION :

A l'unanimité Monsieur HASLE Nicolas est désigné en qualité de secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



Syndicat mixte de traitement et valorisation
des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°51- 2017

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-512017-DE

Objet : Adoption du procès verbal

Catégorie :
Institution et vie politique

Date du comité : jeudi 12 octobre 2017

Date convocation : 28 septembre 2017

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents: 49
- votants :52

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 52

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric
M PENNARUN Michel
M SOBALAK Marc
M BEDU Stéphane
M PREVOST Gary
Mme GARNIER Annette
M DUPRE Bruno
Mme HARANG Brigitte
M FICHEPAIN Robert
M CHEVALLIER Patrick
M GARILLON Alain
Mme GUELLIER Régine
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
M SALMON Joël

Mme BEQUIGNON Margareth
Mme VAILLANT Jeannine
M ROUSSEAU Jacky
M. BOULAY Thierry
M DESSAY Eric
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M Jean Claude MERCIER
M DUQUERROY Raphael
M FOURMONT Thierry
Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas
M LEROI Pascal
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle
M GAUTHIER Jean Claude
Mme CHOUTEAU Monique
M PILON Alain
M OZAN Jean Yves
M CHERRIER Julien
M ALLARD Michel

M BRETON Patrice
M PIGOREAU Albert
Mme CHAMPDAVOINE Véronique

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M BEAUDOUX Michel
M VINSOT Gérard
M ROUSSINEAU Daniel
M CHIRON Patrick
M BRAULT Bruno
M TISON Hervé

Communauté de Communes

Beauce Val de Loire
M RICHEL Alain
M BOUVIER Jacques

Ont donné pouvoir :

M Claude BONNET ayant donné pouvoir à M Jean Claude GAUTHIER
M GARDRAT Benoît ayant donné pouvoir à M Raphael DUQUERROY
Mme VASSAUX Régine ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Assistaient également :

Mme Nicole GUELLIER
Mme Marie France CAFFIN
M BELLANGER Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

Mme DUFOUR Claudine
Mme GAST Nathalie
M LAUGANT Philippe

M BLUET Jacky
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M ROUSSELET Benoît
M DIARD Frédéric

M CALLUT Jérôme
Mme HUET Karine
M HALAJKO Alain

Communauté du Perche Haut Vendômois

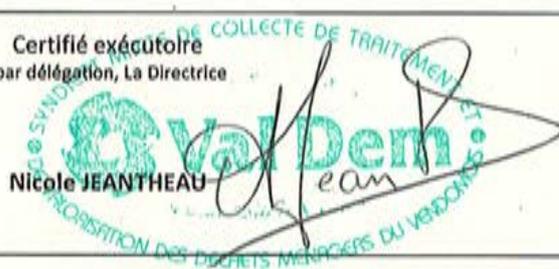
Mme BRIQUET Magalie

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations
- 1 ex - Dossier : compte
- 1 ex - Dossier :

Certifié exécutoire
par délégation, La Directrice

Nicole JEANTHEAU



Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le **181017**

ID : 041-254102023-20171012-512017-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

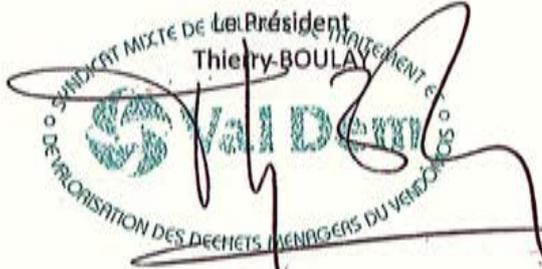
Le Président rappelle que le procès-verbal du Comité Syndical du jeudi 22 juin 2017 vous a été adressé le 27 juin 2017. Il demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

DECISION :

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté.

Pour extrait conforme

Le Président
Thierry BOULAY



SYNDICAT MIXTE DE
VAL DE
DE RECRUTATION DES DEBETS MENAGERS DU VAL DE

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



Syndicat mixte de traitement et valorisation
des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDÔME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°52- 2017

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-522017-DE

Objet : - Finances - Admission en
non-valeur et créances éteintes

Catégorie :
Domaine de compétences

Date du comité : jeudi 12 octobre 2017

Date convocation : 28 septembre 2017

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents: 49
- votants :52

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 52

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric
M PENNARUN Michel
M SOBALAK Marc
M BEDU Stéphane
M PREVOST Gary
Mme GARNIER Annette
M DUPRE Bruno
Mme HARANG Brigitte
M FICHEPAIN Robert
M CHEVALLIER Patrick
M GARILLON Alain
Mme GUELLIER Régine
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
M SALMON Joël

Mme BEQUIGNON Margareth
Mme VAILLANT Jeannine
M ROUSSEAU Jacky
M. BOULAY Thierry
M DESSAY Eric
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M Jean Claude MERCIER
M DUQUERROY Raphael
M FOURMONT Thierry
Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas
M LEROI Pascal
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle
M GAUTHIER Jean Claude
Mme CHOUTEAU Monique
M PILON Alain
M OZAN Jean Yves
M CHERRIER Julien
M ALLARD Michel

M BRETON Patrice
M PIGOREAU Albert
Mme CHAMPDAVOINE Véronique

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M BEAUDOUX Michel
M VINSOT Gérard
M ROUSSINEAU Daniel
M CHIRON Patrick
M BRAULT Bruno
M TISON Hervé

Communauté de Communes

Beauce Val de Loire
M RICHEL Alain
M BOUVIER Jacques

Ont donné pouvoir :

M Claude BONNET ayant donné pouvoir à M Jean Claude GAUTHIER
M GARDRAT Benoît ayant donné pouvoir à M Raphael DUQUERROY
Mme VASSAUX Régine ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Assistaient également :

Mme Nicole GUELLIER
Mme Marie France CAFFIN
M BELLANGER Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

Mme DUFOUR Claudine
Mme GAST Nathalie
M LALIGANT Philippe

M BLUET Jacky
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M ROUSSELET Benoît
M DIARD Frédéric

M CALLUT Jérôme
Mme HUET Karine
M HALAJKO Alain

Communauté du Perche Haut Vendômois

Mme BRIQUET Magalie

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations
- 1 ex - Dossier : compta
- 1 ex - Dossier :

Certifié exécutoire
par délégation, La Directrice

Nicola JEANTHEAU



Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-522017-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président expose que la Trésorerie demande l'admission en non-valeur de titres émis entre 2013 et 2016, qu'elle n'a pas pu recouvrer.

Le Président vous propose d'accepter l'annulation de ces titres de recettes dont le montant s'élève 95,71 € pour les admissions en non-valeur et 1 465,98 € pour les créances éteintes, l'inscription budgétaire est suffisante.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2017 (compte 6541)

Exercice	Nom du Redevable	Montant	Motif
2013	CAMAIEU INTERNATIONAL	27,45 €	Rar seuil inférieur poursuite
2013	PIERAT DE BRIS	13,23 €	Rar seuil inférieur poursuite
2015	LYCEE AMPERE	0,01 €	Rar seuil inférieur poursuite
2015	LYCEE AMPERE	0,01 €	Rar seuil inférieur poursuite
2015	NUNES AGO SARL	6,10 €	Rar seuil inférieur poursuite
2015	REVIPAC	0,01 €	Rar seuil inférieur poursuite
2015	VENDOME MOTO SHOP	15,25 €	Rar seuil inférieur poursuite
2016	BATI DESIGN SAS	15,25 €	Rar seuil inférieur poursuite
2016	BERTAUX JEAN DOMINIQUE	3,05 €	Rar seuil inférieur poursuite
2016	DAUBERCIES BERNARD	15,25 €	Rar seuil inférieur poursuite
2016	DAVEAU FRERES SNC	0,10 €	Rar seuil inférieur poursuite
Total		95,71 €	

CREANCES ETEINTES 2017 (compte 6542)

Exercice	Nom du Redevable	Montant	Motif
2014	AAV SARL	62,94 €	Clôture insuffisance actif
2014	AGENCE AUTOMOBILE VEN	62,94 €	Clôture insuffisance actif

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le

ID : 041-254102023-20171012-522017-DE

2015	AGENCE AUTOMOBILE VEN	165,78 €	Clôture insuffisance actif
2015	AGENCE AUTOMOBILE VEN	165,78 €	Clôture insuffisance actif
2016	AGENCE AUTOMOBILE VEN	165,94 €	Clôture insuffisance actif
2016	AGENCE AUTOMOBILE VEN	165,94 €	Clôture insuffisance actif
2014	A3 COMMUNICATION EURL	82,97 €	Clôture insuffisance actif
2015	A3 COMMUNICATION EURL	13,82 €	Clôture insuffisance actif
2014	CROSNIER DANY	15,25 €	Clôture insuffisance actif
2013	JMC SARL	103,29 €	Clôture insuffisance actif
2014	JMC SARL	106,23 €	Clôture insuffisance actif
2013	PHEDRE ET BIGFUT SARL	60,98 €	Clôture insuffisance actif
2014	PHEDRE ET BIGFUT SARL	134,94 €	Clôture insuffisance actif
2015	PHEDRE ET BIGFUT SARL	134,78 €	Clôture insuffisance actif
2012	SATN ALEXANDRU	24,40 €	Clôture insuffisance actif
Total		1 465,98 €	

DECISION :

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents accepte l'annulation de ces titres de recettes dont le montant s'élève 95,71 € pour les admissions en non-valeur et 1 465,98 € pour les créances éteintes, l'inscription budgétaire est suffisante.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2017 (compte 6541)

Exercice	Nom du Redevable	Montant	Motif
2013	CAMAIEU INTERNATIONAL	27,45 €	Rar seuil inférieur poursuite
2013	PIERAT DE BRIS	13,23 €	Rar seuil inférieur poursuite
2015	LYCEE AMPERE	0,01 €	Rar seuil inférieur poursuite
2015	LYCEE AMPERE	0,01 €	Rar seuil inférieur poursuite
2015	NUNES AGO SARL	6,10 €	Rar seuil inférieur poursuite
2015	REVIPAC	0,01 €	Rar seuil inférieur poursuite
2015	VENDOME MOTO SHOP	15,25 €	Rar seuil inférieur poursuite
2016	BATI DESIGN SAS	15,25 €	Rar seuil inférieur poursuite

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-522017-DE

2016	BERTAUX JEAN DOMINIQUE	3,05 €	Rar seuil inférieur poursuite
2016	DAUBERCIES BERNARD	15,25 €	Rar seuil inférieur poursuite
2016	DAVEAU FRERES SNC	0,10 €	Rar seuil inférieur poursuite
Total		95,71 €	

CREANCES ETEINTES 2017 (compte 6542)

Exercice	Nom du Redevable	Montant	Motif
2014	AAV SARL	62,94 €	Clôture insuffisance actif
2014	AGENCE AUTOMOBILE VEN	62,94 €	Clôture insuffisance actif
2015	AGENCE AUTOMOBILE VEN	165,78 €	Clôture insuffisance actif
2015	AGENCE AUTOMOBILE VEN	165,78 €	Clôture insuffisance actif
2016	AGENCE AUTOMOBILE VEN	165,94 €	Clôture insuffisance actif
2016	AGENCE AUTOMOBILE VEN	165,94 €	Clôture insuffisance actif
2014	A3 COMMUNICATION EURL	82,97 €	Clôture insuffisance actif
2015	A3 COMMUNICATION EURL	13,82 €	Clôture insuffisance actif
2014	CROSNIER DANY	15,25 €	Clôture insuffisance actif
2013	JMC SARL	103,29 €	Clôture insuffisance actif
2014	JMC SARL	106,23 €	Clôture insuffisance actif
2013	PHEDRE ET BIGFUT SARL	60,98 €	Clôture insuffisance actif
2014	PHEDRE ET BIGFUT SARL	134,94 €	Clôture insuffisance actif
2015	PHEDRE ET BIGFUT SARL	134,78 €	Clôture insuffisance actif
2012	SATN ALEXANDRU	24,40 €	Clôture insuffisance actif
Total		1 465,98 €	

10 SANDICHT MIXTE DE COLLECTE DE TRAIEMENT
Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY
DE PRELONISATION DES DECHETS MENAGERES DU VENDÔMAIS

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



Syndicat mixte de traitement et valorisation
des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°53- 2017

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le **18 10 17**

ID : 041-254102023-20171012-532017-DE

REÇU

Objet : - Finances - Exonération de
la Taxe d'Enlèvement des Ordures
Ménagères

Catégorie :
Finances

Date du comité : jeudi 12 octobre 2017

Date convocation : 28 septembre 2017

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents: 49
- votants :52

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 52

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric
M PENNARUN Michel
M SOBALAK Marc
M BEDU Stéphane
M PREVOST Gary
Mme GARNIER Annette
M DUPRE Bruno
Mme HARANG Brigitte
M FICHEPAIN Robert
M CHEVALLIER Patrick
M GARILLON Alain
Mme GUELLIER Régine
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
M SALMON Joël

Mme BEQUIGNON Margareth
Mme VAILLANT Jeannine
M ROUSSEAU Jacky
M. BOULAY Thierry
M DESSAY Eric
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M Jean Claude MERCIER
M DUQUERROY Raphael
M FOURMONT Thierry
Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas
M LEROI Pascal
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle
M GAUTHIER Jean Claude
Mme CHOUTEAU Monique
M PILON Alain
M OZAN Jean Yves
M CHERRIER Julien
M ALLARD Michel

M BRETON Patrice
M PIGOREAU Albert
Mme CHAMPDAVOINE Véronique

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickael
Mme LÉGRETE Noëlle
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M BEAUDOUX Michel
M VINSOT Gérard
M ROUSSINEAU Daniel
M CHIRON Patrick
M BRAULT Bruno
M TISON Hervé

Communauté de Communes

Beauce Val de Loire
M RICHEL Alain
M BOUVIER Jacques

Ont donné pouvoir :

M Claude BONNET ayant donné pouvoir à M Jean Claude GAUTHIER
M GARDRAT Benoît ayant donné pouvoir à M Raphael DUQUERROY
Mme VASSAUX Régine ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Assistaient également :

Mme Nicole GUELLIER
Mme Marie France CAFFIN
M BELLANGER Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

Mme DUFOUR Claudine
Mme GAST Nathalie
M LALIGANT Philippe

M BLUET Jacky
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M ROUSSELET Benoît
M DIARD Frédéric

M CALLUT Jérôme
Mme HUET Karine
M HALAJKO Alain

Communauté du Perche Haut Vendômois

Mme BRIQUET Magalie

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations
- 1 ex - Dossier : compta facturation
- 1 ex - trésorerie

Certifié exécutoire
par délégation, La Directrice

Nicole JEANTHEAU



Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le

ID : 041-254102023-20171012-532017-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Président vous propose, au titre de l'année 2018, de valider la liste des bénéficiaires de l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) : (voir annexes)

Comme pour les années précédentes, l'exonération s'applique pour :

- les professionnels ayant signé une convention de service avec Val Dem,
- les professionnels justifiant d'un contrat de droit privé pour la collecte et le traitement de la totalité de leurs déchets et ayant formulé la demande auprès du syndicat.

De plus, compte tenu du non-paiement de la redevance spéciale par certains professionnels dans le cadre d'une convention de service avec Val Dem, le Président vous propose de ne pas exonérer les professionnels pour lesquels le syndicat constate un retard de paiement de 2 semestres.

DECISION :

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents valide la liste des bénéficiaires de l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) : (voir annexes)

Comme pour les années précédentes, l'exonération s'applique pour :

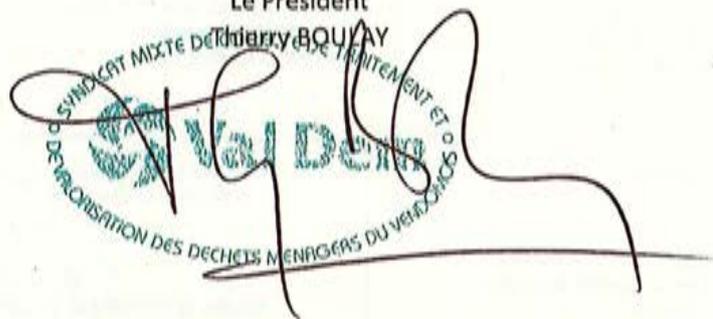
- les professionnels ayant signé une convention de service avec Val Dem,
- les professionnels justifiant d'un contrat de droit privé pour la collecte et le traitement de la totalité de leurs déchets et ayant formulé la demande auprès du syndicat.

De plus, compte tenu du non-paiement de la redevance spéciale par certains professionnels dans le cadre d'une convention de service avec Val Dem, le comité décide de ne pas exonérer les professionnels pour lesquels le syndicat constate un retard de paiement de 2 semestres.

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



SYNDICAT MIXTE DE VAL DEM
ORGANISATION DES DECHETS MENAGERS DU VAL D'ORLÈANS

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

VALDEM - LISTE DES EXONERATIONS T.E.O.M. POUR L'ANNEE 2018 - COMMERCES

PROPRIETAIRE	SOCIETE	ENSEIGNE	N°	ADRESSE	COMMUNE
SCT VALDEE D'ECR	SARC SARC	SARC	65	rue des Ecoles	Aucres
	Plaskit SABL	Plaskit	69	rue des Ecoles	Aucres
	Lycee Agricole	Lycee Agricole		rue de la Vallée de Lait	Aucres
SABL CLIM FROD VENDOMMES	SABL CLIM FROD VENDOMMES			ZA Le Devaizer	Aucres
Royale Kachira		Elevage de chèvres	6	rue de Rocherie	Aucres
AGRALYS Distribution	AGRALYS Distribution		35 37	rue de la Grâce	Aucres
SABL PASTOR	SABL PASTOR		6	rue de Bouraine	Aucres
GUENEBEN Alain		Boisangerie	1	rue du Marais	Aucres
MC COLUON Willy		Eis COLUON	36	rue du Marais	Aucres
DOCTEUR GILLESPIE		Docteur GILLESPIE	1	route de Dezé	Azé
MC CORNET Gilles		Garage CORNET	38	route de Dezé	Azé
Binary Concept		Binary Concept	7	route de Gizeulle	Azé
M. OTTAVI Pierre-Cesar		Pas d'ici	2	rue Saint Pierre	Azé
MARLAT Denis		MARLAT Denis	53	ZA La Verette	Azé
MR GILBERT Bruno		Eis GILBERT		ZA La Verette	Azé
ABRARCUS SAS		ABRARCUS	21	ZA La Verette	Azé
Le Réalis de Busloup		Le Réalis de Busloup	1	rue des Tréjols	Busloup
AGRALYS Distribution		AGRALYS Distribution	2	rue de l'Abbé Gaudier	Busloup
Franze Metaller SAS		Franze Metaller SAS	3	Route de la Gare	Cochemannes
MR BRALLET Frédéric		Métallerie Agricole	8	route de la Ville aux Clercs	Cochemannes
AGRALYS Distribution		AGRALYS Distribution		route de la Ville aux Clercs	Cochemannes
Vivre Eco		Vivre Eco	6	route de la Ville aux Clercs	Cochemannes
AGRALYS Distribution		AGRALYS Distribution		route de la Ville aux Clercs	Cochemannes
MR GUERNEAU Jean-Charles		Bar chez nelly M GUERNEAU	1	route de Metz - RN157	Cochemannes
MR BULLON Laurent		Garage de la grange		route de Metz - RN157	Cochemannes
SABL Garage BENOÏT GER		Garage Brauger	11	rue des Bouteils	Cochemannes
MR CHAILLOU Jean		Eis CHAILLOU	7	rue des Mirroza	Cochemannes
MR CHAILLOU Jean		Eis CHAILLOU	9	rue des Pains-verres	Cochemannes
MR GALLOVER Jean-Pierre		MR GALLOVER Jean-Pierre	9	rue des Pains-verres	Cochemannes
EURL PEPINIERES LE MARCHÉ VERT		PEPINIERES LE MARCHÉ VERT		ZA La Cassinière - route du Mars	Epuisay
Les Charnières Vendômoises EURL		Les Charnières Vendômoises M. CON	39	rue de Verdème	Epuisay
MR BUTTIEU Philippe		Atelier de Menuiserie	6	rue du Château	Epuisay
SABL Le Plessis - Dumont - Garcia		Restaurant Le Plessis	435	la Toche - RN 10	Epuisay
AGRALYS Distribution		AGRALYS Distribution		rue de la Gare	Epuisay
CARNE NAVARRO MANGOLD		Stelliers Mangold	23	rue de la Gare - 1er Etage	Epuisay
MR COFFIN		Pisciculture	13	rue des Cloiseaux	Epuisay
MR DEPARDIEU Alain		Charcuterie Trizeur	3	rue du pont	Epuisay
SABL Usage de la Tour de Fréval		Auberge de la Tour BOISSARD	12	rue du pont	Epuisay
SABL FAYVANDE		Prom	145	rue du pont	Epuisay
SABL GILBAT		Le Petit Plessis		Le petit Plessis - RN 10	Epuisay
MR BRANLAND François		Reles des Palanes		R.N. 10	Epuisay
MR DORE Thierry		Eis DORE - Eberiste		La Gredinière - Chemin de la Forêt	La Chapelle Eucharie
Véneraines MUNCION BONHOMME SCP		Cabine Véneraire	1	chemin des Aubypelles	La Ville aux Clercs
SC de la Croix		Dominica des FS	217	La Toche	La Ville aux Clercs

VALDEM - LISTE DES EXONERATIONS I.E.O.M. POUR L'ANNEE 2018 - COMMERCES

PROPRIETAIRE	SOCIETE	ENSEIGNE	N°	ADRESSE	COMMUNE
	Maison de la Forêt S.A.R.L. (HERGALUX)	Maison de la Forêt		Le Fort Girard	La Ville aux Clercs
SCHAMBRON	OLYMER Parcage Girard	Le Saint Hubert	12	place de l'Eglise	La Ville aux Clercs
TESSIER	JOLIVET Dominicaparc	Boulangerie-Pâtisserie	5	Place du Puit	La Ville aux Clercs
	FERRERA EURL	Crosscountry	6	place du Puit	La Ville aux Clercs
	Crédit Agricole V.E. de France	Crédit Agricole	7	place du Puit	La Ville aux Clercs
SALLARD	PASCAL GOSABAULT	CARAGE GOSABAULT	45	Route de Vendôme	La Ville aux Clercs
	M. DOMEYF	ANTYAG SARL (local de stockage)		Route de l'Industrie	La Ville aux Clercs
	Monsieur TALBOT Melier	Pharmacie TALBOT	2	rus des Ecoles	La Ville aux Clercs
	Neurochirurgie Implant	Neurochirurgie Implant	24	rus des Ecoles	La Ville aux Clercs
	MP 41	MP 41	25	rus des Ecoles	La Ville aux Clercs
	LA POSTE	LA POSTE	5	rus du vieux Moulin	La Ville aux Clercs
Commune La Ville aux Clercs	Cabinet d'Infirmières	Cabinet d'Infirmières	7	rus du vieux Moulin	La Ville aux Clercs
MR VERA LORENTE	Dr LORENTE Jorge	Dr LORENTE	14	rus du vieux Moulin	La Ville aux Clercs
	La commune des Eaux France S.A.	Station d'épuration		rus Française de Lorraine	La Ville aux Clercs
	Association Paralysés de France	Foyer Jean Melier		Dominique de la Mennelière	Lunay
	ESAT APF Lunay	ESAT APF Lunay		La Fosse Tiroit	Lunay
	Agravis Distribution	Agravis Distribution		La Fosse Tiroit	Lunay
	Garage HURON S.A.R.L.	Peugeot Garage Huron		La Prairie	Lunay
	Mr CHEARON Eric	La Balle	4	place de l'Eglise	Lunay
	Mr DUFOUR Nicolas	Modern Bar	5	place de l'Eglise	Lunay
	CRYSTAL Fanôtes	CRYSTAL Fanôtes	1	Route de Vendôme	Lunay
	M. DEBREE	Boulangerie DEBREE	5	rus des petits Prés	Lunay
	Mr BROUSSE Charles	SPAR	16	rus des petits Prés	Lunay
Mr PUENTE Loïen	Pharmacie	Pharmacie		Le Gué au Leir	Mazange
Mr BROUSSE Claude	SPAR	SPAR	4	rus du Commerce	Mazange
Mr CHOLET Jean	SARL CHOLET	Boucherie - Charcuterie	6	rus du Commerce	Mazange
	BRUNEAU Christine	Carif du Mid.	2	rus Maroix	Mazange
	Mme BONVALET Jocelyne	Hôtel	1 et 5bis	rus route de Vendôme	Mazange
Mr et Mme MOURAS Guy	EURL LCM	Hôtel	4	rus de la borne avicourt	Mazange
	Gilles Mercier Ingénierie	Gilles Mercier Ingénierie	1 bis	Vaurouan	Mazange
	Tempo Gourmand	Tempo Gourmand	3	impasse de l'ancienne Ecole	Meslay
L'AME Marine	SARL Le Prieuré	Le Prieuré	2	La Fosse Segrain	Meisy
	Le Temps Gourmand 3	Le Temps Gourmand 3	5	Place de l'Eglise	Meisy
	SCTMCA	GUILLEMIN Michael Menuiserie	6	Chemin de la Toilers	Meré
	SMG Distribution	CARREFOUR Market		La Varenne	Meré
	MR RONCAY	Garage Yves RONCAY		La Varenne	Meré
	Caisse d'Epargne Loire Centre	Caisse d'Epargne Loire Centre		PALA Varenne	Meré
	Mr GAUVIN José	Pain du Bisson	501	Place de 3 Mai	Meré
Commune du Fercé et Haut Vendôme	Cabinet médical	Cabinet médical		route de Saint-Hilaire	Meré
Mr GAUTHIER Pascal	ERIC GAUTHIER FILS	Boulangerie	13	rus des Segrains	Meré
Commune de MOREE	LA POSTE	Boucherie Charcuterie	24	rus du Général de Gaulle	Meré
	GOSLAIRE SARL	LA POSTE	4	rus Georges Bonengik	Meré
	MINIER HOLDING	Gislaire	0	ZA Villersvren	Meré
	MINIER HOLDING	MINIER HOLDING		Le Moulin de Varenne	Naveil
	SCTMCA de Varenne - MINIER COMMUNICATION	SCTMCA de Varenne - MINIER COMMUNICATION		Les Segrins de Varenne	Naveil
	S.A. MINIER	MINIER S.A.		Les Segrins de Varenne	Naveil

VALDEM - LISTE DES EXONERATIONS T.E.O.M. POUR L'ANNEE 2018 - COMMERCES

PROPRIETAIRE	SOCIETE	ENSEIGNE	N°	ADRESSE	COMMUNE
	Refuge Val de Loir	Refuge Val de Loir		Pezeux	Naveil
Mir GALOYER Mairisse	Mir G. GALOYER	Les 3 Marchés	69	rue de Mentrioux	Naveil
	AEB Vendôme SAS	AEB		Rue de la Bouchaudière	Naveil
SCHASLAN	SA ASLAN	SA ASLAN		rue de la Bouchaudière	Naveil
	MINIER Bâtir	MINIER Bâtir		rue de la Bouchaudière	Naveil
	MIC VET CONSEIL	Cabinet Vétérinaire		rue de la Bouchaudière	Naveil
	S.A. MINIER TP	MINIER TP SOCIÉTÉ MINIER	1	rue de la Bouchaudière	Naveil
	EURL Besnard	EURL BESNARD	2	rue de la Bouchaudière	Naveil
Mir LAFRON Bernard	Mir LAFRON Bernard	Garage Agnès	4	rue de la Bouchaudière	Naveil
	Coopératives SASI	Coopératives	6	rue de la Bouchaudière	Naveil
	EURL ETS MARTY	ETS MARTY	13	Rue de la Bouchaudière	Naveil
	Correlation Technologies	Correlation Technologies	1	Rue du Clos de la Bouchaudière	Naveil
	Advance Fabric Technologies	Adécho Tech	7	Rue du Clos de la Bouchaudière	Naveil
Communauté Vertébrales Rurales	EURL Loir Confort	Loir Confort	14 bis	rue de la Follette	Naveil
CCVR	EURL DIMAC	DIMAC	27	rue de la Guinebaudière	Naveil
S.A. STAF	S.A. STAF	STAF	50	rue de la Tactre	Naveil
	SCHes Minimes	Vendôme Linéris	2	rue de Mentrioux	Naveil
	SCHes Minimes	Vendôme Sérens	2 bis	rue de Mentrioux	Naveil
	Les Maisons Bouibai	Les Maisons Bouibai	24	rue de Mentrioux	Naveil
	Mir AYROL David	Boulangérie Pâtisserie	35	rue de Mentrioux	Naveil
	EURL ETS MARTY	ETS MARTY		rue de Gravéy	Naveil
	TRETON Tracy	TRETON Tracy	11	rue de Gravéy	Naveil
Mme PEREIRA DOS REIS Chantal	Mme DOS REIS	Le Perchoir	5	rue de Vaux Puit	Naveil
	SECHERAT-RATO	Pharmacie des Arts	4	rue Paul Cézanne	Naveil
SCHADUCEE	SCM Les Sables	Cabinet Médical SCM LES SABLES	17	rue Teulouze Laquet	Naveil
	SCHADUCEE	Comest Nourras		Le Bourg	Nouray
	DA COSTA FERREIRA Pedro	Cosmarcel	3	avenue de la Gare	Pezeux
	ANERÉAL	ANERÉAL		La Varenne	Pezeux
	SARL LEFEVRE	SARL LEFEVRE	21	rue de la Vallée du Loir	Pezeux
	SNC Relais Roulier de Fontaine	Relais Roulier de Fontaine	36	RN 10	Pezeux
	AUTOREPAR S.A.R.L.	Autorepar	2	rue de la Bardiennière	Pezeux
	SCP Rigoueau - Rancay-Cosmes-Branchereau	Cabinet d'Infirmières	5	rue de la Varenne	Pezeux
	SAS Ter-Blogaz	La Paveil		rue du Pont	Pezeux
	SARL Le Paveil	Le Paveil		La Basse Cour	Rancay
Mme FELLECHER Bernard	SARL Ten Percho	EARL Ten Percho		Rue de Chémoulog	Rancay
	SA Chavigny Transport et TP	SA Chavigny Transport et TP	23557	La Brétouze	Rémilly
	SACHAVIGNY	LOC AND YOL	3	rue de la Vallée du Loir	St-Amand Longpré
	SACHAVIGNY	EASTRE	5	rue de la Vallée du Loir	St-Amand Longpré
Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France	CREDIT AGRICOLE Val de France	CREDIT AGRICOLE	8	avenue du Président Gréllès	St-Amand Longpré
	M. AMIRALUT Joel	Casse Automobile		Village de la Haie du Rit	St-Amand Longpré
Commune de Commanches Bezaux et Gatine	S.A. Trevert Technology	Trevert Technology		Les Bréviaires	St-Amand Longpré
	SARL VALDOUR	SARL VALDOUR		Les Bréviaires	St-Amand Longpré
	M. FIEU Vincent	Boucherie Charcuterie		Place du 11 Août 1944	St-Amand Longpré

VALDEM - LISTE DES EXONERATIONS I.E.O.M. POUR L'ANNEE 2018 - COMMERCES

PROPRIETAIRE	SOCIETE	ENSEIGNE	N°	ADRESSE	COMMUNE
	Aux Savoirs Américanisés	Boulogne		Place de l'Air 1944	St Amant Longue
S.C.A. LIGEA	AXEREAU	AXEREAU	12	rue de l'Industrie	St Amant Longue
Syndicat des Eels	Coopérative des Eels France S.A	Station d'Epuration	1	Rue Desbates	St Amant Longue
	Mir POIRIER Christophe	Le Café des Sports	6	rue Jules Ferry	St Amant Longue
	Mire BUSSON Magalie	Cadeaux Fleurs	4	rue Pasteur	St Amant Longue
	Pharmacie La Ronsard	Pharmacie La Ronsard	5	rue Ronsard	St Amant Longue
	SARL Viro Service France	Viro service France		ZA Les Brevinaires	St Amant Longue
	Travaux Sidering Rack	Sidering Rack		ZA Les Brevinaires	St Amant Longue
	Lejointe Fondrie	Lejointe Fondrie	1	ZA Les Brevinaires	St Amant Longue
	BRILLARD PIERRE S.A.R.L	Remises Funeraires - Brillard Pierre	13/15	Chemin de Maréchal	St Firmin des Prés
	Maison Familiale Rurale	Maison Familiale Rurale	6	route de la Grande Chainée	St Firmin des Prés
AXEREAU	AXEREAU	AXEREAU	8	route de l'Assens	St Firmin des Prés
	G2C	G2C		Route Ile de Champs	St Firmin des Prés
	A. ES	A. ES		ZA La Gerance	St Firmin des Prés
	Cas St Laurent	Cas St Laurent		ZA La Gerance	St Firmin des Prés
	MIR DOMETIE	ANSTAG S.A.R.L.		ZA La Gerance	St Firmin des Prés
SARL MCGREAU-ROSSINEAU	SARL MCGREAU-ROSSINEAU	Garage Mareuil-Roussin		ZA La Gerance	St Firmin des Prés
	SARL SAUVERS DE LA TERRE	Sauvers de la Terre	27	Allee de Darsich - Quartier de la Folie	St Ozen
	E.L.C	E.L.C	5	Allée du Bois de l'Orme	St Ozen
	DAHURON SARL	DAHURON		Allée du Parc de Bel Air - ZA de la Vallée St Laurent	St Ozen
	Consumo SARL	ISO-BAH	13	Allée du Bois de l'Orme	St Ozen
	SARL DISTRI TOULOUSE	GHI	55	Courbe commerciale Le Ronsard Arie Ronsard	St Ozen
	CHAVIGNY S.A.	CHAVIGNY Carburant - VCD	5	avenue Saint Eupery	St Ozen
	Chavigny SA	Chavigny Carburant	9	avenue Saint Eupery	St Ozen
SA Vendôme Carburant Distribution	S.A. BESMAN	BESMAN	11	avenue Saint Eupery	St Ozen
	Poids Lourds Vendômois S.A.	Garage Rousseau	15/17	avenue Saint Eupery	St Ozen
	SCI de 19 rue St Eupery	SCI de 19 rue St Eupery	15	avenue Saint Eupery	St Ozen
	EURL Boulangerie de la Plaine	Boulangerie de la Plaine	30	avenue Saint Eupery	St Ozen
	Café BIGREAU EURL	Café BIGREAU - Elkouan	6	avenue Saint Eupery	St Ozen
	Veitr	GEMO 1900		avenue du Parc Rouge	St Ozen
SYP P S.A.R.L	SYP P S.A.R.L	SYP P		RN 19 - Angle de la rue Paulant Bedu	St Ozen
	CHAVIGNY S.A.Siège	CHAVIGNY	19	RN 19 - Niche	St Ozen
	ALIOHS A.R.L.	Mac Donald's - Restauration	28 bis	route de Danze	St Ozen
	CHABROUET Dominique	Cabinet de Kinésithérapie	29	route de Danze	St Ozen
	Chavigny Transports et Travaux Publics SAS	Chavigny Transports et Travaux Publics - Garage	0	route de Paris	St Ozen
	BATI PENTRE BATIMENT SAS	THEODORE	1bis	route de Paris	St Ozen
	Clinique Vétérinaire de St Ozen	Clinique Vétérinaire	1	route de Paris	St Ozen
Mir TOUZET Gérard	S.A. ADAL Auto Distribution	ADAL	45	route de Paris	St Ozen
Vendôme Mécanique	SARL PENNING Automobile	PENNING Automobiles OPEL	45	route de Paris	St Ozen
Mire TOUZET Simone	SARL La Grande Muraille	La Grande Muraille	47	route de Paris	St Ozen
	SCI BIGOT INMO	Boutique Automobiles Vendôme - Caroen	71	route de Paris	St Ozen
Mairie St Ozen	EURL Imprimerie des Groupes Cont...	Imprimerie des Gr...	73	route de Paris	St Ozen

VALDEM - LISTE DES EXONERATIONS T.E.O.M. POUR L'ANNEE 2018 - COMMERCES

PROPRIETAIRE	SOCIETE	ENSEIGNE	N°	ADRESSE	COMMUNE
	CHAVIGNY S.A. siège El Chavigny Transport et TP	CHAVIGNY	2274	route de Paris	S: Ozen
	Carrefour Market	Carrefour Market	5	route de Paris	S: Ozen
SELF WASH BURC	SELF WASH BURC	Hydro Star	3	route de Paris Parking Champion	S: Ozen
	MILEOUP BRUNO	Tabac Presse	15	rue Auguste Comte	S: Ozen
	Joh Fleurs	Joh Fleurs	17	rue Auguste Comte	S: Ozen
Mme St Ozen	EURL CATHERINE	Cath'Acacé	19	rue Auguste Comte	S: Ozen
	LA POSTE	LA POSTE	19	rue Auguste Comte	S: Ozen
Mr GEORGET Marc	EURL LA VALLEE	Restaurant La Vallée	34	rue Barne de Saint-Venant	S: Ozen
	CHAVIGNY S.A.	CHAVIGNY Carburant - VCD et Chavigny transports et TP - emplacements	15	rue Bergson	S: Ozen
Mr DELORY ALEX	Mr DELORY ALEX	MASSEY FERGUSON	19	rue Bergson	S: Ozen
	Chavigny Pte Alu	Chavigny Pte Alu	9	rue Clément Ader	S: Ozen
	GILBERT VALERIE	VIRAGE CAFE	30	rue Condorcet	S: Ozen
	E.L.C.	E.L.C.	19-12	Rue de la Chauxmarée	S: Ozen
	E.G.C SARL	E.G.C SARL	27 bis	rue de la Tuilerie	S: Ozen
SCI du boulevard de la tuilerie	S.A. FLAMMARC	FLAMMARC	57 bis	rue de la Tuilerie	S: Ozen
	SNC MIDI	L.D.E.	57 bis	rue de la Tuilerie	S: Ozen
	BMCC	BMCC	13	rue du Condorcet	S: Ozen
SA Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux	1	rue du Dr Faure, Zoologie	S: Ozen
	REGUREAU Cedric ELRL	RIGUREAU Cedric	6	rue du Port Rouge	S: Ozen
	SCI DU PRESSOIR	CHAVIGNY	15	rue Jacques cartier	S: Ozen
	SCM GOHARD Collette	SCM GOHARD Collette	36	rue Louise Michel	S: Ozen
Dominic VIAU David	Dominic VIAU David	Dominic VIAU David	18	rue Marthe Bastie	S: Ozen
	VIA Formation	VIA Formation	1	Rue Pierre de Coubertin	S: Ozen
	Lyonnaise des Eaux	Station d'Explication	9	rue Rochebayer	S: Ozen
	BETLOR	BETLOR	12 bis	rue Rochebayer	S: Ozen
	NADEL	NADEL	14	rue Rochebayer	S: Ozen
	SEPCHAT S.A.	SEPCHAT	20	rue Rochebayer	S: Ozen
	SCI BIGOT PRO	SCI BIGOT PRO	2	rue Roger Salengre	S: Ozen
	DIXIT IMPRIM	DIXIT IMPRIM	14	rue Roger Salengre	S: Ozen
SCI SOMI	S.A. ATL Technologie	ATL Technologie	17	rue Roger Salengre	S: Ozen
	S.A. Les et Cher Emballage	Les et Cher Emballage	18	rue Roger Salengre	S: Ozen
SCI du Bois de l'Orme	SARL DESBOIS	Garage Desbois	19	rue Roger Salengre	S: Ozen
SCI Bureau Construction	SCI Bureau Construction	E.L.C.	6-10	rue Roger Salengre	S: Ozen
E.L.C.	SARL E.L.C.	E.L.C.	8	rue Roger Salengre	S: Ozen
	AMEREAU	AMEREAU	6	avenue de la Grèce	Salermans
Compteur de SE DAMMES	Mme TERRIER	D'annu-Tif	4	carrefour de la Libération	Salermans
Mr ROZAY Saphane	Mr ROZAY Saphane	Pharmacie ROZAY	16	Grande rue	Salermans
	Mme BELLARD Isabelle	Vivere	5	Place de la Mairie	Salermans
	Crédit Agricole Val de France	Crédit Agricole	3	rue de la Vallée	Salermans
	IRRAGRE	IRRAGRE	31	rue des Prêtres	Salermans
	Aux De l'es Salermans	Beulagère	2	rue du Bout des Places	Salermans
	LA POSTE	LA POSTE		rue du Bout des Places	Salermans
	AUTO BP 41	AUTO BP 41	9	rue de Paris	Salermans
SCI SAINT HELAIRE	SARL LE TRIANGLE	LE TRIANGLE		Le Bergault	St Filiane la Grenette

VALDEM - LISTE DES EXONERATIONS I.E.O.M. POUR L'ANNEE 2018 - COMMERCES

PROPRIETAIRE	SOCIETE	ENSEIGNE	N°	ADRESSE	COMMUNE
	La Carrière d'Emmaline	Boulangers-Pâtisserie		RN10 - La Cavée	St Etienne la Gravelle
Commune de Saint Etienne la Gravelle	MR GAL THIER	Mercerie générale	1	rue C. Noyer	St Etienne la Gravelle
S.A. MINIER	S.A. MINIER	Carnière C. Buisson	5001	Le Buisson	St Jean Froidmontais
	GAEC Les Boudoux	GAEC Les Boudoux		Les Boudoux	St Jean Froidmontais
	Cravigny SAS	Draga		Carré de Coarpon	Thérè la Rochette
EARL NORQUET	EARL NORQUET	EARL NORQUET	5001	Les Prés de Berger	Thérè la Rochette
	Mr SAUZE Philippe	Mr SAUZE Philippe	0	Edif Berger	Thérè la Rochette
	Cravigny Transports et Travaux Publics SAS	Cravigny Transports et Travaux Publics SAS	0	route de Rochambeau - Les Sapinières	Thérè la Rochette
	SCDISAC	SODISAC	3	route de Rochambeau	Thérè la Rochette
S.A. PRECICAST	S.A. PRECICAST	PRECICAST		route de Villiers	Thérè la Rochette
	Thère Alimantation Village	Thère Alimantation Village	3	route de la Scelle	Thérè la Rochette
GAEC BRAZILLER	GAEC BRAZILLER	Villaines		route de Torragne	Thérè la Rochette
Commune de THÈRE LA ROCHE	Mme SIMON	Coffine SIMON	12	route des Ecoles	Thérè la Rochette
JUCRET	Mr LUCRET	Boulangers Cravignes	26	route des Ecoles	Thérè la Rochette
	PERRON REGOT S.A.S.	Perron Rigo	5000	route Maréchal de Rochambeau	Thérè la Rochette
	CHAVIGNY S.A. Thère Prefa	CHAVIGNY		route Maréchal de Rochambeau	Thérè la Rochette
	CHAVIGNY S.A.	PG Manuserie	3	route Maréchal de Rochambeau	Thérè la Rochette
	Le Fournil du Talemérier	Le Fournil du Talemérier	4	Terré des Beaugers	Thérè la Rochette
Commune de pays de Verdaine	Mr COUCALD	Hôtel du Port	15	route Maréchal de Rochambeau	Thérè la Rochette
Commune de THÈRE LA ROCHE	LA POSTE	LA POSTE	58	route Maréchal de Rochambeau	Thérè la Rochette
	Centre Bio SAS	Centre Bio	15	route de Préure	Tourville
	VAL DEM	VAL DEM		Allée Camille Vallaux	Verdaine
	BE NEVES	BE NEVES	1	Allée du Bois de Dorné	Verdaine
	LDNC	LDNC	2	Allée Ernest Nosal	Verdaine
	A.P.A.H.A.V	E.S.A.T. DES COURTIS - La Parenthèse	3 et 8	Allée Stéphane Niépe	Verdaine
	Cordier	Cordier	4	Allée Stéphane Niépe	Verdaine
SOCIÉTÉ Chariz	SARL Centrale Technique C. Va. de Loir	Securities	4	Allée Stéphane Niépe	Verdaine
	SANTRA Reunir	Seigneur Fournir	6	Allée Stéphane Niépe	Verdaine
	BOUCLET STE	BOUCLET STE	10	Allée Stéphane Niépe	Verdaine
	EAUDRY - PROUST et Cie	HAUDRY - PROUST et Cie	12	Allée Stéphane Niépe	Verdaine
	Frères Formations	France Formations	26	Allée Stéphane Niépe	Verdaine
Mr CAMART Regar	Mr CAMART Regar	Garage CAMART	8	avenue Aristide Briand	Verdaine
	JASMIN SARL	Supermarché Prinos	38	avenue Aristide Briand	Verdaine
SCB LONDREAU JOUANNEAU	SCN Cabinet des Bords de Loir	Cabinet Dentaire	20	avenue de Verdun	Verdaine
	Cabinet ARC SOGEX	Cabinet ARC SOGEX	32	avenue de Verdun	Verdaine
	Cabinet Antoine MOTHÉRON	Cabinet Antoine MOTHÉRON	14-36	avenue de Verdun	Verdaine
SCICHEVRIER	Cabinet Dentel	Cabinet Dentel	2	avenue des Cèdres Unies d'Europe	Verdaine
	ATS	ATS	2	avenue des Cèdres Unies d'Europe	Verdaine
	SAS Affaire de contacts	Affaire de contacts	12	avenue des Cèdres Unies d'Europe	Verdaine
SNCF E. EX TOURS	SNCF E. EX TOURS	SNCF - Gare TGV		avenue des Cèdres Unies d'Europe	Verdaine
	Les Ateliers Verdinois	Les Ateliers Verdinois	6	avenue Georges Clemenceau	Verdaine
	Mme NAVARRE Evyène	Tabac	15 - 17	avenue Georges Clemenceau	Verdaine
	ACD PRIM	Alimentation Générale	25-26	avenue Georges Clemenceau	Verdaine
19 - Mme PEREZ	SNCF Pharmacie des Retras	Pharmacie des Retras	19 - 21	avenue Georges Clemenceau	Verdaine
21 - Mr GIBOLLAZIZ	RYD SAS	Dominos Pizza	2	avenue Gérard Yvon	Verdaine

VALDEM - LISTE DES EXONERATIONS T.E.O.M. POUR L'ANNEE 2018 - COMMERCES

PROPRIETAIRE	SOCIETE	ENSEIGNE	N°	ADRESSE	COMMUNE
	AXIS Conseils	AXIS Conseils	3	avenue Gérard Yvon	Vendôme
	CARSAF Centre	CARSAF Centre	3-7	avenue Gérard Yvon	Vendôme
SC24 rue de Change	SC CARBRAT Jean Jacques	MMA Assurances	7	avenue Gérard Yvon	Vendôme
	SC Communication	SC Communication	9	avenue Gérard Yvon	Vendôme
	Paing et Mazuron SARL	FeuilleLette	15 bis	avenue Gérard Yvon	Vendôme
	SNCF Pharmacie de l'Avenue	Pharmacie de l'Avenue	25	avenue Gérard Yvon	Vendôme
	Vendôme Financement SARL	Vendôme Financement	27	avenue Gérard Yvon	Vendôme
SC Loire-Bretagne Développement	MAJCF	MAJCF	29 bis	avenue Gérard Yvon	Vendôme
	M SEGLER Franck	Bis Le Neptune	34	avenue Gérard Yvon	Vendôme
	SARL LANG Nathalie	Rafais du Val de Loire	35	avenue Gérard Yvon	Vendôme
Loire et Cher Logement BLOIS	Mme LAROUSSE	Eco Service	40	avenue Gérard Yvon	Vendôme
	S.A. MAJF Assurances	MAJF Assurances	43	avenue Gérard Yvon	Vendôme
	Boucrot Nicolas DUYRARD	Boucrot DUYRARD	45 - 50	avenue Gérard Yvon	Vendôme
	Village	Village	58	avenue Gérard Yvon	Vendôme
CPAM Loire et Cher	CPAM Loire et Cher	CPAM Loire et Cher	60	avenue Gérard Yvon	Vendôme
	MAJF ASS SARL	Tass	77	avenue Jean Moulin	Vendôme
	LA POSTE	LA POSTE	42 T	avenue Jean Moulin	Vendôme
	DAVENA SARL	DAVENA SARL	23	avenue Ronsard	Vendôme
	Mir Mme MAGNIEZ	SCI 44 et 46 avenue Ronsard	44-46	avenue Ronsard	Vendôme
	PRINFRUES	Prim Fracs	45	avenue Ronsard	Vendôme
Dr ANTONY Christine	Dr ANTONY	ANTONY Vétérinaire	62	avenue Ronsard	Vendôme
	PRO PECHE 41	PRO PECHE 41	71	avenue Ronsard	Vendôme
	Equip Auto	Equip Auto	79	avenue Ronsard	Vendôme
	SOVENOIS SAS DRIVE 1	iDrive		Boulevard de l'Industrie	Vendôme
	SOVENOIS SAS	Centre Du Local de Vendôme	75	Boulevard de l'Industrie	Vendôme
	SARL Classe Préte Val de Loir	Classe Préte Val de Loir	6	Boulevard de l'Industrie	Vendôme
	SARL ALDI MARCHÉ	Alfi Marché	14	Boulevard de l'Industrie	Vendôme
SC La Foie	Anir ariset	Animerket	16	Boulevard de l'Industrie	Vendôme
	AXIS Conseils	AXIS Conseils	13	Boulevard Kennedy	Vendôme
	CAIS des Routes SARL	CAIS des Routes	4	Boulevard de France	Vendôme
MC BEAUVALET	SARL Capricorne	Hôtel Capricorne	5	Boulevard de France	Vendôme
SNCF E. EX TOURS	SNCF E. EX TOURS	SNCF - gare Vendôme Ville - Brigade	9	Boulevard de France	Vendôme
	SNCF EVEN LOIRE GRANDE VITESSE ATLANTIQUE	SNCF EVEN LOIRE - LO VOIE SAJ	11	Boulevard de France	Vendôme
SC ROUSSEVELT	S.C.M ROUSVELT	Cabinet Médical	43	Boulevard Franklin Roosevelt	Vendôme
	Renavetier dans l'Ouest	Renavetier dans l'Ouest	252	Boulevard Franklin Roosevelt	Vendôme
	Amin Chauffage S.A.R.L	Amin Chauffage	390	Boulevard Franklin Roosevelt	Vendôme
	Laboratoire de Seneché	Le Senechal	390	Boulevard Franklin Roosevelt	Vendôme
	Société STEF	Cabinet d'infirmiers	390	Boulevard Franklin Roosevelt	Vendôme
	Société Coopérative Caisse d'Espagne	Caisse d'Espagne	588	Boulevard Franklin Roosevelt	Vendôme
SC du Crédit Mutuel	Crédit Mutuel	Crédit Mutuel	3	faubourg Chartrain	Vendôme
	Caisse d'Epargne Loire Centre	Caisse d'Epargne Loire Centre	8	faubourg Chartrain	Vendôme
	Autika Centre S.A.R.L.	Autika	12	faubourg Chartrain	Vendôme
	Dorothy SARL	Hôtel Vendôme	15	faubourg Chartrain	Vendôme
Mme GULLIAN	Mme GULLIAN	Déjà	16	faubourg Chartrain	Vendôme
CRAMA Loire Bourgeois	CRAMA Loire Bourgeois	Groupama	19	faubourg Chartrain	Vendôme
	Eco' Cuisines Vendôme	Eco' Cuisines	21	faubourg Chartrain	Vendôme

VALDEM - LISTE DES EXONERATIONS T.F.O.M. POUR L'ANNEE 2018 - COMMERCES

PROPRIETAIRE	SOCIETE	ENSEIGNE	N°	ADRESSE	COMMUNE
Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France	Crédit Agricole	Crédit Agricole Agence Vendôme Centre	22	Faubourg chartrain	Vendôme
Mme GLEFF Sarah		Ligne épil	29	Faubourg chartrain	Vendôme
Mme de Poitiers Assurances		Mme de Poitiers Assurances	31	Faubourg chartrain	Vendôme
Mme FLOCFET	SPEC GRIMAL - PERRIN	AXA Assurances	34	Faubourg chartrain	Vendôme
	SARLEGER	Tracé Bug-Ré	37	Faubourg chartrain	Vendôme
	POIRIER Victoire	Pédicure Podologie	38	Faubourg chartrain	Vendôme
	Juge	Staliente	42	Faubourg chartrain	Vendôme
MR DE SOL SA Abille	MR DE SOL SA Abille	Carénerie	43	Faubourg chartrain	Vendôme
	Résolument Casolle SARL	Résolument Casolle	44	Faubourg chartrain	Vendôme
	SAS ALH	Confiserie	46	Faubourg chartrain	Vendôme
	MR CHEVALLOU DORSEVAINE Joel	Bouhours du Faubourg	47	Faubourg chartrain	Vendôme
SOCIETE SA	MR PERON Samuel	Réed'perris	49	Faubourg chartrain	Vendôme
SOCIETE SA	GMF Assurances	GMF Assurances	55	Faubourg chartrain	Vendôme
	Farmery M. Julien	Harmory Touraine	62	Faubourg chartrain	Vendôme
	DARDE LEWIS SARL	Bouhours D'ARDE	68	Faubourg chartrain	Vendôme
	SNC Fleurs	Rapid Flor	70	Faubourg chartrain	Vendôme
	Bar de Balzac	Bar de Balzac	80	Faubourg chartrain	Vendôme
	Boulangerie DU BREUIL FERRY	Boulangerie DU BREUIL FERRY	84	Faubourg chartrain	Vendôme
	IPS Allétique Grosjeu Grosjeu Interim	Start People	91	Faubourg chartrain	Vendôme
	SA PICARD Sergeès	PICARD	114	Faubourg chartrain	Vendôme
	MR BAFRANCI Ahmet	Le Mezzani	136	Faubourg chartrain	Vendôme
	SOCIÉTÉ	SOCIÉTÉ	192	Faubourg chartrain	Vendôme
	MR BISSON Dominique	Le Cressoné	5	Faubourg Saint Blémenc	Vendôme
	Le Fermil de Château	Boulangerie	38	Faubourg Saint Lubin	Vendôme
	ASA SARL	Le Candhara	66	Faubourg Saint Lubin	Vendôme
	SOCIÉTASAGA	Bâtiment	9001	la Pierre Levée - route de Blois	Vendôme
	JPECA SA	Bricomarché	9001	la Pierre Levée - route de Blois	Vendôme
S.C. Fenière Cabrières	AMON S.A.S	Intermarché	9001	la Pierre Levée - route de Blois	Vendôme
S.C. Fenière Cabrières		Galerie Commerciale La Pierre Levée		la Pierre Levée - route de Blois	Vendôme
	Dimagère SARL	Café & Co		Galerie Commerciale la Pierre Levée - route de Blois	Vendôme
	Ambiances de Fleurs	Ambiances de Fleurs		Galerie Commerciale la Pierre Levée - route de Blois	Vendôme
	DESMAZIERES SA	Cause' Expo		Zone Commerciale la Pierre Levée	Vendôme
	Belle et Zen	Belle et Zen		Zone Commerciale la Pierre Levée - route de Blois	Vendôme
	Wéssou Santé Sport Domaire	Wéssou Santé Sport Domaire		Zone Commerciale la Pierre Levée - route de Blois	Vendôme
VENDÉM	Céline Confine	Café Coiffure	25	Mail Maréchal Lestier	Vendôme
	MR MAURICE LEROY	MR LEROY	33	Mail Maréchal Lestier	Vendôme
SOCIÉTÉS DOUCEUR - ZON - NIQUERGES - BELLEBA - PROUST - DORDAIN	SOCIÉTÉ 18 MAUL JEUERBC ET 40	INJGERIE ST MARTIN	33-40	Mail Maréchal Lestier	Vendôme
	EUREL AGRICOLE	Accespe	1	place de la République	Vendôme
	DRF Leur Immobilier	ORPI Immobilier	2	place de la République	Vendôme
	MR DEMERDOGEN AH	Restaurant Le Bosphore	3	place de la République	Vendôme
	SNC Castex Jézy	Le Chiquito	9	place de la République	Vendôme

VALDEMI - LISTE DES EXONERATIONS I.E.O.M. POUR L'ANNEE 2018 - COMMERCES

PROPRIETAIRE	SOCIETE	ENSEIGNE	N°	ADRESSE	COMMUNE
	Jeff de Bruges	Coff de Bruges	10	place de la République	Vendôme
	OP G SARL	Restaurant Pericot	15	place de la République 1 Place Gracchus Babeuf	Vendôme
	ATELIATION CHECY SARL	C&O	18	place de la République	Vendôme
	EURL La Comédie	La Comédie	19	place de la République	Vendôme
Mme et Mmes GELIN	SARL GELIN A GOR	Bijouterie GELIN	21	place de la République	Vendôme
	SAS Le Lièvre	Sino-Japanese	25	place de la République	Vendôme
LUDB	Central Bar	Central Bar	27	place de la République	Vendôme
Mme DUFOUR DELATRE	SARL CABINET THILY	Cabinet Thil	29	place de la République	Vendôme
SCIMMIGLIERE P LEROUX	SARL Vendôme Optique	Alain Ailhaud	33	place de la République	Vendôme
MME GEBOT FAC	Pharmacie VONNOT	Pharmacie	43	place de la République	Vendôme
	SARL VEYRE	Restaurant Tême Sans	2	place du Marché Couvert	Vendôme
	SOPHEM M LO SARL	Bar La Parisien	3	place du Marché Couvert	Vendôme
Mr VILLARD	Mr PRENANT PASCAL	Boulangers Pâtisseries L'Épi d'Or	8	place du Marché Couvert	Vendôme
	SAS L'Abbe	Laboratoire des Bords de Loir	10	place du Marché Couvert 1 rue Guesseau	Vendôme
Banque Régionale de l'Ouest	Banque Régionale de l'Ouest	Banque Régionale de l'Ouest			Vendôme
Mme GERBER Pascale	EURL Passelle GERBER	Pharmacie GERBER	2	place Saint Martin	Vendôme
	EURL Rodière	Boulangers	9	place Saint Martin	Vendôme
	S.A. Optique St Martin	Optique St Martin	11	place Saint Martin	Vendôme
	Société Générale	Société Générale	12	place Saint Martin	Vendôme
	Valise du Loir Immobilier SARL	Brosset Immobilier	14	place Saint Martin	Vendôme
	Tea un Fromage	Tea un Fromage	17	place Saint Martin	Vendôme
	Vendôme Distribution	Leader Price	21	place Saint Martin	Vendôme
Mr GENTY	SARL Y COSMETIQUE	ADN Beauté	21	place Saint Martin	Vendôme
	Mr DIGNON Jérôme	Au Braza	22	place Saint Martin	Vendôme
	SARL Indisoleur Vendôme	Indisoleur Vendôme	23	place Saint Martin	Vendôme
	EURL La Saint Martin	Bar Le Saint Martin	24	place Saint Martin	Vendôme
	SARL GILLOU	La Mûre Céline	25	place Saint Martin	Vendôme
	SEL SARL FORTIN GUY et Robert	Nobis FORTIN GUY et Robert	10 12	place Saint Martin	Vendôme
	SCP Regault et Fleury	Nobis Regault et Fleury	14-16	rue de Bourg Neuf	Vendôme
	SCI Doine Segou	SCI Doine Segou	27	rue de Blais	Vendôme
GARAGE DU TEMPLE	SARL Baile	Garage du Temple	52	rue de Blais	Vendôme
Mr LOUVENCOURT Axel	SARL Vendôme de mécanique	Vendôme de mécanique	46	rue de Villiers	Vendôme
	Mr CARPENTIER Martial	Inert Casas	46	rue de Villiers	Vendôme
BROSSET IMMOBILIER	SARL LT	les 4 filles	39	rue de Villiers	Vendôme
SCI La Bracconerie	Mme Philippe SOULLAC	Hotel des Venues Maître SOULLAC	3	rue Albert Einstein	Vendôme
	Garage RICHARD Patrick	Garage RICHARD Patrick	3	rue Albert Einstein	Vendôme
	LA LEMAND PNEUS	Profil	4	rue Albert Einstein	Vendôme
Mr PALANT Jean-Jacques	Mr PALANT Jean-Jacques	GARAGE PALANT MERCEDES	5	rue Albert Einstein	Vendôme
	Laboratoires PDI	Laboratoires PDI	6	rue Albert Einstein	Vendôme
	SA GPS	GPS	8	rue Albert Einstein	Vendôme
	Behring de Loir	Behring de Loir	11	rue Albert Einstein	Vendôme
SOLUS CEARNES	SARL contrôle technique du Val de Loire	Securitest	1	rue Albert Einstein	Vendôme
	Auto Service Rapide	Print S	1	rue Albert Einstein	Vendôme
	SCIMMIGLIERE P LEROUX	DISTRIBER	57	ave Rossard rue Albert Thomas	Vendôme
	Opticien Lissac	Opticien Lissac		rue Albert Thomas	Vendôme

VALDEM - LISTE DES EXONERATIONS T.E.O.M. POUR L'ANNEE 2018 - COMMERCES

PROPRIETAIRE	SOCIETE	ENSEIGNE	N°	ADRESSE	COMMUNE
SARL Albert Thomas	SARL DISTRIBU TOULOUSE	GFI	19	rue Albert Thomas Centre Commercial Le Ronsard	Vendôme
	EURL SELE WASH	Carwash	22	rue Albert Thomas	Vendôme
	SARL MATHIEU SPORTS	Intersport	25	rue Albert Thomas	Vendôme
	SAS AGRALYS Distribution	GAMMY VERT	26	rue Albert Thomas	Vendôme
	Docteur Jean-Marie MOTHIERON		4	rue Basse	Vendôme
	S.A. Fiducial Expertise	Fiducial Expertise	7	rue Bernard Palissy	Vendôme
	EURL EQUIL DOMIE	Centre equestre	479	rue Bigallière	Vendôme
	MEP Market SARL	Mini Market	8	rue Blaise Pascal	Vendôme
	SCE Banque de Balzac	Crédit du Saint-Cacé	35 97 29	rue Bretonnière	Vendôme
	Yves-Marie FAVOREAU SARL	Mercerie Générale	16	rue Charrier	Vendôme
	LA POSTE	LA POSTE	12	rue Charrier	Vendôme
	SCE HUS	SCM Médecine du Travail	30	rue Courtras	Vendôme
	Mir LÉGIT Jean-Marc	Paris Grill	1	rue Darreau	Vendôme
	SARL CINEMA LE RONSARD	CINE VENDOME	2	rue Darreau	Vendôme
	ME LOYAL Séverine	Anal'Far Coiffure	3	rue Darreau	Vendôme
	GAUZREY Vendôme SARL	Cabinet d'Esthétique	74	rue de Courtras	Vendôme
	Le Pencil EURL	Cateland	24 03 16	rue de Courtras	Vendôme
	SOVENDES S.A.S.	E. Ledéris	24 03 06	rue de Courtras	Vendôme
	GAUTREY Vendôme SARL	Passage Bleu	71	rue de Courtras	Vendôme
	SCE Grand Cadre	SCE Grand Cadre	24 76	rue de Courtras	Vendôme
	Coiffeur de Fregoso	Le Beau Vendômeis	74 76 bis	rue de Courtras	Vendôme
	SELARL Pharmacie Courtras	Pharmacie de Courtras	101 bis	rue de Courtras	Vendôme
	SCM DU FOUR-BONVALET-BACQUINASSIE	Cabinet de Sages Femmes	25	rue de la Grève - Le Hambeau des Tanneurs	Vendôme
	Le Pencil EURL	Cateland	9	rue de la Parchoise	Vendôme
	Essace Forme	Espace Forme	23	rue de la Parchoise	Vendôme
	VITAMINE	VITAMINE	23	rue de la Parchoise	Vendôme
	CHAVIGNY Béton prêt à l'emploi	CHAVIGNY Béton prêt à l'emploi		rue de la Tuilerie	Vendôme
	CHAVIGNY Mosaïx	CHAVIGNY Mosaïx		rue de la Tuilerie	Vendôme
	CHAVIGNY Sanitaire	CHAVIGNY Sanitaire	7	rue de la Tuilerie	Vendôme
	SARL Formavit	Formavit	7	rue de la Tuilerie	Vendôme
Municipalité Française Centre Val de Loir	Municipalité Française Centre Val de Loir	Options Mutualistes	1bis	rue de l'Abbaye	Vendôme
Municipalité Française Centre Val de Loir	Municipalité Française Centre Val de Loir	Centre de Santé Dentaire et Audition	1	rue de l'Abbaye	Vendôme
	SCM Magenta	SCM Magenta		rue de Mars - Parc Technologique Gar. TGV	Vendôme
	IDENTEC	IDENTEC		rue de Mars - ZAC Bois Oretre	Vendôme
	SARL COSRONAT	COSRONAT	1	rue de Mars ZAC TGV	Vendôme
SRT MICROCRAMBIQUE	SRT Microcrambique	SRT Microcrambique		rue de Mars ZAC TGV	Vendôme
	MIR HOMET Arvizade	Al'anza	8	rue des Beguines	Vendôme
	SELARL GARETTE VALERIE	SELARL GARETTE VALERIE	42	rue des Beguines	Vendôme
Mir EDOE André	La Cantine Vendômeaise	Le Bœufard	50	rue de Vienne Clausse	Vendôme
	Royal Cuisine SARL	MSBAC/PA	41	rue de Ballay	Vendôme
	Maîtrise Houdesbat	Maîtrise Houdesbat	6	rue de Cimetière	Vendôme
	SARL SASAH Erzo et Sali	DARA Che-assures	1 bis	rue de Change	Vendôme
	SERGEANT MAJOR SAS	Sergeant Major	4	rue de Change	Vendôme
	Cinq sur Cinq SARL	Espace SFR	7	rue de Change	Vendôme

VALDEM - LISTE DES EXONERATIONS I.E.O.M. POUR L'ANNEE 2018 - COMMERCES

PROPRIETAIRE	SOCIETE	ENSEIGNE	N°	ADRESSE	COMMUNE
M. M. BOGLER	France Télécom	Banque Orange	8	rue de Change	Vendôme
	SARL ZELE	Restaurant ZELE	11	rue de Change	Vendôme
	Imaginez SARL	Imaginez	15	rue de Change	Vendôme
	SARL COLIGNON	Jules	17	rue de Change	Vendôme
M. M. et Mme GRENOUILLIET Marie-Christine / SOCIAMARR	EURL 3H OPTIC	Optic 2000	18-20	rue de Change	Vendôme
	M. EMS Joco	Restaurant Moe in du Loir	21-23	rue de Change	Vendôme
	MTH Concept	Biden 2	25	rue de Change	Vendôme
	S.A. ZANNIER SAS	Magasin Z	29	rue de Change	Vendôme
SOCIENOB	SARL Simpson Voyages	Simpson Voyages	32	rue de Change	Vendôme
M. M. SCREAL Jean	SARL PREMIER TOURSME	Texas Cook	34	rue de Change	Vendôme
	Mme MAGRE	Marcère	36	rue de Change	Vendôme
	DUBIN Christian	Tout de la Chasse	38	rue de Change	Vendôme
	RENARD S.A.S.	Eram	39	rue de Change	Vendôme
Mme FALLET Renee	Mme ROSA Denalee	Yves Rocher	40	rue de Change	Vendôme
M. CHEVALIER	SARL CJ	CI BUDGET	41	rue de Change	Vendôme
	M. COULET Raphaël	Beurre Saure	42	rue de Change	Vendôme
	Municipalité de Loir et Cher	Municipalité de Loir et Cher	43	rue de Change	Vendôme
	LA POSTE	LA POSTE	47	rue de Change	Vendôme
	EURL REGAIS	Caméru	53-54	rue de Change	Vendôme
	EURL CARLYSTE	CARPY	56	rue de Change	Vendôme
SOCI de la rue de Change	S.A. DESPERT	Panificio	58	rue de Change	Vendôme
	Année SARL	Caré Blanc	64	rue de Change	Vendôme
M. SIVIGNIN	M. Sivanon	SCARLETT Décoration	65	rue de Change	Vendôme
	La Palissade Gourmande	La Palissade Gourmande	70	rue de Change	Vendôme
M. BELANGER	S.A.D.L SAS	S.A.D.L SAS	72	rue de Change	Vendôme
	Cabinet Pénus	Cabinet Henus	20	rue du Docteur Faton	Vendôme
	Texas Food	Texas Food	20	rue du Docteur Faton	Vendôme
	CHAVIGNY S.A.	S.A. CHAVIGNY - Maxzer Confort	26	rue du Docteur Faton	Vendôme
	JEFFREY Lacticia	Divinégil	4	rue du Docteur Gabriel Chevalier	Vendôme
Maire ALBERT Marc	Maire ALBERT Marc	Maire ALBERT Marc	7	rue du Général de Gaulle	Vendôme
Mme DECOBELLE Uze	SARL Line Coiffure Harmonie Coiffure	Line Coiffure Harmonie Coiffure	4	rue du Général de Gaulle	Vendôme
M. LALACET Pierre - SOCI BARDIER	Banque Populaire Val de France	Banque Populaire	5	rue du Général de Gaulle	Vendôme
	Opus de Peintre S.A.R.L.	Opus de Peintre	8	rue du Général de Gaulle	Vendôme
M. MARCHENOIR François	SARL TPS Atlantique - groupe Crefys Interim	Start People	11 bis	rue du Général de Gaulle	Vendôme
	Ulysse VDP	Maison de la Presse	15-17-19-21	rue du Général de Gaulle	Vendôme
	Trois J SAS	Café de la Ville	23	rue du Général de Gaulle	Vendôme
	POINT P	POINT P	28	rue du Luchat	Vendôme
	SARL F.A.P.	SARL F.A.P.	33	rue du Marché, Rochambeau	Vendôme
	Ambulances et Taxis Pétcher	JUSSIEU Secours Vendôme	37	rue du Marché, Rochambeau	Vendôme
	IDENTEC	IDENTEC	7	RTE de Mars ZAC Bois Oratoire	Vendôme
	Mme SALLARD	ABACCA	5	r.s. Frincambaub	Vendôme
Mme CORNÉC Gisèle	Mme MALLE Lucile	Lacticia Coiffure	6	rue Frincambaub	Vendôme
	M. GROISIL Sébastien	Cabinet d'Assurances Aviva	6	rue Frincambaub	Vendôme
	SARL Patrick MOREAU Architecte	Patrick MOREAU Architecte	11	rue Geoffroy-Marsel	Vendôme
SOCI de la rue Geoffroy Marsel	SCP BLUNSON ET LECOUMPE	Cafés Nestal	15	rue Geoffroy Marsel	Vendôme

18/103

VALDEM - LISTE DES EXONERATIONS T.E.O.M. POUR L'ANNEE 2018 - COMMERCES

PROPRIETAIRE	SOCIETE	ENSEIGNE	N°	ADRESSE	COMMUNE
Communaux de VENDOME	SARL SC PÉDITOS	Spécial Lab	15	rue Gaston 15	Vendôme
	Mme BONDON Stephanie	Florale	17	rue Gaston 17	Vendôme
SCIC -	SARL Vendôme diffusion	Vendôme diffusion	3	rue Gastave E/FBI	Vendôme
	Master Crystal SAS	Master Crystal	7	rue Gastave E/FBI	Vendôme
	S.A. PROJECT	PROJECT	10	rue Gastave E/FBI	Vendôme
M. FOUCHER, M. Pierre	SANTRA Fourzier	Santra Fourzier	24 bis	rue Gastave E/FBI	Vendôme
	Clinique du Saint Cœur S.A	Clinique du Saint Cœur	10 bis	rue Honoré de Bazaac	Vendôme
	SELARL CAC SANTE DENTAIRE	CAC Santé Dentaire	4	rue Jean Jaures-BPSO	Vendôme
M. NEILZ Jacques	S.N.C. NEILZ	NEILZ	14	rue Lemyn de Villiers	Vendôme
	Collège Lycée St Joseph	Collège Lycée St Joseph	18	rue Lemyn de Villiers	Vendôme
			24	rue de Lislette	Vendôme
SCJ SINGB	SA Société d'implantation des cours Simplicien	CARS SAMPLOIN	5	rue Léon-Jacques	Vendôme
	SARL VENDOME	Magasin NOZ	6	rue Léon-Jacques	Vendôme
	E. LECLERC	Drive	1	rue Marc Seguin	Vendôme
M. LUCIE Familiale de Lait et Cœur	Centre Médical de Santé Dentaire	Centre Médical de Santé Dentaire	22	rue Marcel Preust	Vendôme
M. VIRON P. L.	Mme PALLARD Christine	Café du Médi	1	rue Marie de Cavembourg angle place du marché couvert	Vendôme
M. J. BRIANCHON	LOUR Argélique	Coiffure Océane	4	rue Marie de Cavembourg	Vendôme
	LSP Coiffe	Salon Bellissima	7	rue Marie de Cavembourg	Vendôme
	Auto contrôle BLONDEAU EURC	Auto contrôle BLONDEAU EURC	11	rue Maurice ranel	Vendôme
Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France	Crédit Agricole	Crédit Agricole Agence des Rottes	2	rue Pascal	Vendôme
M. CELESTIN GUY	Mme BOLLAY	TIFFANY'S Coiffure	6	rue Pascal	Vendôme
	Carille Coiffure Archizole	Carille Coiffure Archizole	8 bis	rue Piccini	Vendôme
	SARL Le Saint Georges	restaurant Le Saint Georges	14	rue Piccini	Vendôme
	M. KONYA	Retouches Express	20	rue Piccini	Vendôme
M. LE HUET	S.A. La Nouvelle République Centre Ouest	La Nouvelle République	24	rue Pétéré	Vendôme
	Le Petit Vendomais	Le Petit Vendomais	55	rue Pétéré	Vendôme
	SARL ADMIN VISION	SARL ADMIN VISION	58	rue Piccini	Vendôme
	Mme LOUIS Sylvain	La Primavera	57	rue Piccini	Vendôme
	ELRL François GIGOU	ELRL François GIGOU	71	rue Piccini	Vendôme
	M. LANGLOIS Fabrice	Tobac	90	rue Piccini	Vendôme
	SAS CIRAD	CIRAD	98	rue Piccini	Vendôme
M. et Mme EDEE BESNARD	SARL DB Multimédia	SARL DB Multimédia	12	rue Renarderie	Vendôme
	SC BARILET	Cabinet Medical	99	rue Robert Barillet	Vendôme
	M. LESPAGNOUX Philippe	AREAS Assurances	2	rue Saint Bié	Vendôme
M. ON P. L.	SARL KAWA	Restaurant Kawa	16	rue Saint Bié	Vendôme
	VABRD SARL	Sac. Marino	21	rue Saint Bié	Vendôme
	DELORMES SALES FOLTZER SCP	SCP DELORMES SALES FOLTZER	3	rue Saint Denis	Vendôme
	SARL SYLAN	HUISSIERS	1	rue Saint Denis	Vendôme
	S.A. ADECCO	Agence Guy Hocquet	1	rue Saint Pierre Lamothe	Vendôme
SARL Ambulances BRETÉAU	SARL Ambulances BRETÉAU	Ambulances Breteau	58 bis	rue Saint Pierre Lamothe	Vendôme
	Pegresse Finances SARL	Bouche du Marché	7	rue Saulnier	Vendôme
	SARL Manpower	Manpower	5	rue Saulnier	Vendôme
	SARL Actime Conseil	Actime conseil	13	rue Saulnier	Vendôme

13/10/2

VALDEM - LISTE DES EXONERATIONS T.E.O.M. POUR L'ANNEE 2018 - COMMERCES

PROPRIETAIRE	SOCIETE	ENSEIGNE	N°	ADRESSE	COMMUNE
Terrain de Golf : Mr Alex GRANGER, Danie Club : SCI Ferme de la Guignatière	SARL GOLF DE LA BOSSE	Cof de la Bosse		La Guignatière	Vievy le Rayé
Mme BRUDON, Anne	M. GRANGER Daniel	Cof de la Bosse		La Vie grandière	Vievy le Rayé
	SARL Aze en Cal	Aze en Cal		La fosse aux 3 sous	Villiers
	SARL Nicoleuse Show	Madame Saes Giez		La fosse aux 3 sous	Villiers
	SARL Garage Mauny	Garage Mauny		Les Fresnes	Villiers
	SCI des Perrières	SCI des Perrières		Les Perrières	Villiers
	ARVALIS Institut du végétal	ARVALIS Institut du végétal		Pauline	Villiers
	Le Petit Bricoleur SARL	Le Petit Bricoleur		route de Tours	Villiers
	SCIC CO-PINSON S.A.S.	BUT VENDÔME		RN 50	Villiers
	Mr HUCHON Paszka	Auberge de Villersmain	13	grand rue	Villersmaizis
	LESAGE ETS	LESAGE ETS	28	grand rue	Villersmaizis
	PERCHE SARL	PERCHE SARL	15	Rue de touraine	villiers
GAS THÉRIEUC	SARL VAL SAINT ANDRE	SARL VAL SAINT ANDRE	104 B	av Pierre Armand Colin	Villiers sur Loir
	M. COLLET, Michael	La Marmite Express		av des Chies Unes d'Europe	Villiers sur Loir
	Boucherie REVERSE	Boucherie charcuterie	2	av du 11 Novembre	Villiers sur Loir
LA POSTE	LA POSTE	LA POSTE	18	av du 11 Novembre	Villiers sur Loir
	Mr BRÉTON Eric	Auberge Le Petit Vin Blanc	3	av du Petit Theures	Villiers sur Loir
Cava Coopérative C. Vendômeais	Cava Coopérative C. Vendômeais	Cava Coopérative de Vendômeais	60	av avenue du Petit Theures	Villiers sur Loir
	Boulangerie DU BREUIL	Boulangerie DU BREUIL	4	place Fornier	Villiers sur Loir
	SARL PROVENCE VENDOMOIS	PROVENCE VENDOMOIS	5092	rue Croix Neuve	Villiers sur Loir
	Mr SAOÛRE Guy	Garage Santé	1	rue de la résilence	Villiers sur Loir
	Averez	Averez		route de Touré	Villiersfaux

VALDEM - LISTE DES EXONERATIONS T.E.O.M. POUR L'ANNEE 2018
 ETABLISSEMENT PUBLICS CONVENTIONNES

ANNEXE

1/6

Nom	Num	Voie	Commune
Mairie	32	route de la Vallée du Loir	AREINES
Cantine	32	rue de l'Ecole	AREINES
Ecole Primaire	35	rue de l'Ecole	AREINES
Ecole Maternelle - Cantine		rue de l'Eglise	AUTHON
Ecole Primaire	36	rue de Touraine	AUTHON
Atelier Communal	41	rue de Touraine	AUTHON
Salle des Fêtes		rue du Tennis	AUTHON
Cimetière		rue du Tennis - D71	AUTHON
Terrain Gens du Voyage	0	Rou Danzé	AZE
Mairie	9	rou Galette	AZE
Atelier Communal	0	rue de la varenne	AZE
Cimetière	0	rue des Vergers	AZE
Salle Polyvalente	0	rue des Vergers	AZE
Ecole	0	rue Source	AZE
Stade Vestiaires	0	rue Zone de Loisirs	AZE
Tennis Vestiaires	0	rue Zone de Loisirs	AZE
Mairie		rue Principale	BEAUVILLIERS
Ecole de Busloup	2	Rue BRIQUETERIE	BUSLOUP
Mairie	1	rue Jacques Pasquier	BUSLOUP
Salle des Fêtes - Cantine	0	place du 8 mai 1945	COULOMMIERS LA TOUR
Mairie	10	place du 8 mai 1945	COULOMMIERS LA TOUR
Stade - Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive et Educative		rue du Stade	COULOMMIERS LA TOUR
Cimetière	0	rue Vendômoise	COULOMMIERS LA TOUR
Ecole Maternelle	11	rue Vendômoise	COULOMMIERS LA TOUR
Plan d'Eau	0	Rul des Doutes	COULOMMIERS LA TOUR
Cimetière	0	rue de la résistance	CRUCHERAY
Cantine Scolaire	14	rue Point du Jour	CRUCHERAY
VAL DEM - Déchetterie		Les Poulinières	DANZE
Mairie	12	place de l'église	DANZE
Foyer Communal	14	route de Vendôme	DANZE
Cantine	9	route du Mans	DANZE
Ecole du Haut	9	route du Mans	DANZE
Cimetière	19	route du Mans	DANZE
Stade	0	rue du Stade	DANZE
Mairie	3	rue de Châteaudun	ECOMAN
Mairie	0	rue des Bleuets	EPUISAY
Salle des Fêtes	0	rue des Bleuets	EPUISAY
Remise Communale	4	rue des Lys	EPUISAY
Ecole des Filles	15	rue des Mimosas	EPUISAY
Salle Communale	0	Rue Chateau	FAYE
Cantine	0	Pla Eglise (de l')	FORTAN
Mairie	0	place de l'Eglise	FORTAN
Cimetière	0	Rou de Mazangé	FORTAN
Centre d'exploitation -DDE		avenue des Acacias	FRETEVAL
Communauté de Commune du Haut Vendômois		Place Pierre Genevée	FRETEVAL
Médiathèque		Place Pierre Genevée	FRETEVAL
Aire d'Accueil des Gens du Voyage		route des Closeaux	FRETEVAL
Stade	0	rue Auguste Moreau	FRETEVAL
Ecole Primaire	9	rue de la Gare	FRETEVAL
Camping Municipal		rue de l'Etang	FRETEVAL
Salle des Fêtes	8	rue du Pont	FRETEVAL
Ecole Maternelle	1	rue Mail	FRETEVAL
Mairie	16	rue Liberté	GOMBERGEAN
Salle Communale		allée loisirs	HUISSEAU EN BEAUCE
Mairie	4	avenue haute savoie	HUISSEAU EN BEAUCE
Mairie	2	grande rue	LA BOSSE
Salle des Fêtes	2	grande rue	LA BOSSE
Cimetière			LA BOSSE
Mairie - Salle des Fêtes	13	rue Marie Luce	LA CHAPELLE ENCHERIE
Cimetière	0	rue Rochambeau	LA CHAPELLE ENCHERIE
ANAIS - Maison de Retraite La Grande Borne		La Grande Borne	LA VILLE AUX CLERCS

Nom	Num	Voie	Commune
Mairie		place de la Mairie	LA VILLE AUX CLERCUS
Salle des Fêtes		place de la Mairie	LA VILLE AUX CLERCUS
Maison de retraite Les Cèdres		rue de la Fleuriette	LA VILLE AUX CLERCUS
Stade		rue de la Tutinière	LA VILLE AUX CLERCUS
Halte Garderie	15	rue des Ecoles	LA VILLE AUX CLERCUS
Local Periscolaire - Musique	19 5005	rue des Ecoles	LA VILLE AUX CLERCUS
Atelier		rue des Ecoles	LA VILLE AUX CLERCUS
Ecole Maternelle		rue des Ecoles	LA VILLE AUX CLERCUS
Ecole Primaire		rue des Ecoles	LA VILLE AUX CLERCUS
Bibliothèque		rue des Ecoles	LA VILLE AUX CLERCUS
Cimetière			LA VILLE AUX CLERCUS
Mairie - Ecole - Cantine	17	rue Saint-Martin	LANCE
Syndicat VALDEM		Chemin de Courcelles	LIGNIERE
Cimetière	0	route du Vendomois	LIGNIERES
Maison des Associations	5	rue du Bourg	LIGNIERES
Salle des Fêtes	7	rue du Bourg	LIGNIERES
Mairie	11	rue du Bourg	LIGNIERES
Mairie	0	route Nationale	LISLE
Espace Culturel et Sportif	0	La Montelière - route des Vallées	LUNAY
Sanitaire public		Le Bourg	LUNAY
Mairie	7	place de l'Eglise	LUNAY
Bibliothèque		rue Berger	LUNAY
Ecole Cantine	0	rue du Progrès	LUNAY
Local Technique	6	rue du Progrès	LUNAY
Salle des Fêtes		rue du Progrès	LUNAY
Camping Municipal		voie Camping	LUNAY
Cimetière			LUNAY
Cimetière	0	rue Bourg Neuf	MARÇAILLY EN BEAUCHE
Mairie		rue Bourg Neuf	MARÇAILLY EN BEAUCHE
Salle des Fêtes		rue Bourg Neuf	MARÇAILLY EN BEAUCHE
Ecole Publique Mixte	1	Lot BIGNON	MAZANGE
Mairie	5	Rou Fortan	MAZANGE
Cimetière	0	Rou Fortan	MAZANGE
Foyer Communal	0	Rou FORTAN	MAZANGE
Ecole et Cantine	3	Rou Fortan	MAZANGE
Salle de Réunion	5	Rue de la Fontaine	MAZANGE
Ecole Elémentaire	1	rue de la Manufacture	MESLAY
Salle Communale	7	rue de la Manufacture	MESLAY
Atelier communal		allée des Muriers	MESLAY
Cimetière		route d'Orme Guignard	MOISY
Ecole Cantine	8	route de Blois	MOISY
Mairie	8	route de Blois	MOISY
Salle des Fêtes	9	route de Blois	MOISY
Salle des Fêtes	0	Allée des Erables	MOREE
Ecole Maternelle		Allée des Erables	MOREE
Base de Loisirs	0	chemin de la Coraie	MOREE
Camping Municipal		chemin de la Coraie	MOREE
Syndicat VALDEM		Devant la Carrière	MOREE
Stade	0	Idt stade Municipal	MOREE
Atelier communal	0	route de Saint Hilaire	MOREE
Maison de Retraite	30	rue des près	MOREE
Trésorerie	2	rue Georges Domengie	MOREE
Collège Louis Pasteur + cantine		rue Louis Pasteur	MOREE
Complexe Sportif		rue Louis Pasteur	MOREE
Ecole Maternelle	0	place Louis Leygues	NAVEIL
Mairie	0	place Louis Leygues	NAVEIL
Syndicat VALDEM		rue Clos Bas de la Bouchardière	NAVEIL
Atelier Municipal	0	rue de la Conditia	NAVEIL
Cantine	0	rue de la Conditia	NAVEIL

2/5

Nom	Num	Voie	Commune
Tennis Club Naveil	0	rue de la Conditia	NAVEIL
Communauté du Vendômois Rural	15	rue de la Conditia	NAVEIL
Externat Médico Pédagogique - CCAS	0	rue de la Vallée - Prépatour	NAVEIL
Station d'épuration		rue de Villeponpin	NAVEIL
Cimetière	0	rue des Venages	NAVEIL
IME - Les Sables de Naveil	14	rue du Gris d'Amis	NAVEIL
Salle des fêtes Conditia	0	rue du Stade	NAVEIL
Stade	0	rue du Stade	NAVEIL
Cimetière	0	route de Fontenail	NOURRAY
Mairie Cantine	0	rue Pofissoir	NOURRAY
Ecole - Mairie	3	rue Conday	PERIGNY
Salle des Fêtes	0	place de l'Eglise	PEZOU
Camping Municipal		route de Renay	PEZOU
Cantine Scolaire	34	rue de Paris	PEZOU
Ecole Primaire	34	rue de Paris	PEZOU
Mairie	1	rue Perche	PEZOU
Cimetière	29	rue Perche	PEZOU
Cimetière	0	rue Pierre de Ronsard	PRAY
Mairie	5	rue Pierre de Ronsard	PRAY
Cimetière	0	route de Ronillis	RAHART
Salle Communale	3	Rue des Chataigniers	RAHART
Mairie	2	rue de la Mairie	RENAY
Salle Communale	2	rue de la Mairie	RENAY
Mairie	1	rue Presbytère	ROCE
Cimetière		route de Villefrun	ROCE
Cimetière		route de la Ville aux Cleres	ROMILLY DU PERCHE
Mairie	0	rue du Commerce	ROMILLY DU PERCHE
Eglise	0	Ldt VILLETHOU	SAINTE AMAND LONGPRE
Syndicat VALDEM		Les Gains	SAINTE AMAND LONGPRE
Salle de la Cité	0	rue Anatole France	SAINTE AMAND LONGPRE
Salle des Associations	0	rue Anatole France	SAINTE AMAND LONGPRE
Stade de Foot	0	rue Blaise Pascal	SAINTE AMAND LONGPRE
Ecole Maternelle	0	rue des Ecoles	SAINTE AMAND LONGPRE
Gymnase	0	rue des Ecoles	SAINTE AMAND LONGPRE
Centre d'exploitation -IDDE	6	rue François Mauriac	SAINTE AMAND LONGPRE
Ecole Primaire	0	rue Jules Ferry	SAINTE AMAND LONGPRE
Mairie	0	rue Jules Ferry	SAINTE AMAND LONGPRE
Salle des Fêtes	0	rue Jules Ferry	SAINTE AMAND LONGPRE
Atelier		rue Jules Ferry	SAINTE AMAND LONGPRE
Collège honoré de Balzac	9	rue René Descartes	SAINTE AMAND LONGPRE
Cantine	24	rue René Descartes	SAINTE AMAND LONGPRE
Centre de Secours		rue Ronsard	SAINTE AMAND LONGPRE
Ecole Publique	9	route de la Mouline	SAINTE FIRMIN DES PRIES
Stade	0	route du stade	SAINTE FIRMIN DES PRIES
Mairie Salle des Fêtes	0	Ldt Le Bourg	SAINTE GOURGON
Cimetière	0	rue de la gare	SAINTE HILAIRE LA GRAVELLE
Ecole	5	rue Léon Cibié	SAINTE HILAIRE LA GRAVELLE
Cantine	9	rue Léon Cibié	SAINTE HILAIRE LA GRAVELLE
Mairie	9	rue Léon Cibié	SAINTE HILAIRE LA GRAVELLE
Ecole	8	ave de la Gare	SAINTE JEAN FROIDMENTEL
Mairie	3	avenue de la Gare	SAINTE JEAN FROIDMENTEL
Salle des Fêtes	3	avenue de la gare	SAINTE JEAN FROIDMENTEL
Ancien Cimetière		Place Louis Courteaux	SAINTE JEAN FROIDMENTEL
Nouveau Cimetière		rue des Bordeaux	SAINTE JEAN FROIDMENTEL
Cimetière	0	ave Saint-Exupery	SAINTE OUIEN
Crèche	11	rue Butte Catherinee	SAINTE OUIEN
Base de Loisirs	0	rue Clément Ader	SAINTE OUIEN
Restaurant Scolaire	0	rue des Ecoles	SAINTE OUIEN
Mairie	4	rue des Ecoles	SAINTE OUIEN
Salle des Associations	36	rue Georges Carré	SAINTE OUIEN
Salle des Sports	0	rue Maryse Bastié	SAINTE OUIEN

Num	Voie	Commune
Stade	0 rue Maryse Bastié	SAINT OUEN
Salle des Sports	0 rue Pierre de Coubertin	SAINT OUEN
Syndicat VALDEM	rue Roger Salengro	SAINT OUEN
DIRNO	rue Roger Salengro	SAINT OUEN
Mairie - Salle Associative	14 rue du Bourg	SAINTE ANNE
Cimetière		SAINTE ANNE
Cantine Scolaire	4 ave de la Gare	SELOMMES
École Maternelle	4 ave de la Gare	SELOMMES
Syndicat VALDEM	Le pavé du chemin de vendome	SELOMMES
École Primaire	1 place de la mairie	SELOMMES
Cantine Scolaire	9 place de la mairie	SELOMMES
École Marie Curie	9 place de la mairie	SELOMMES
Parc de Loisirs	0 rue des prasles	SELOMMES
Plan d'Eau	0 rue des prasles	SELOMMES
Salle des Fêtes	0 rue du bout des haies	SELOMMES
Stade	0 rue du bout des haies	SELOMMES
Foyer Communal	5 rue du Bout des Haies	SELOMMES
Médiathèque	17 rue du Bout des Haies	SELOMMES
Maison de retraite « Les Tourtraits »	2 rue Pierre Haute	SELOMMES
Maison Garde Barriere	Bois Quatrevaux	THORE LA ROCHETTE
Château d'Eau	Chardeu	THORE LA ROCHETTE
Camping Municipal	2 route de Cunaille	THORE LA ROCHETTE
Station d'épuration	route de la Cunaille	THORE LA ROCHETTE
Stade	0 rue Breuil	THORE LA ROCHETTE
Accueil de Loisirs	7 rue de la Cave aux Caux	THORE LA ROCHETTE
Maison Motheron	7 rue de la Cave aux Chats	THORE LA ROCHETTE
Mairie	0 rue des Ecoles	THORE LA ROCHETTE
École du Haut Bourg	28 rue des Ecoles	THORE LA ROCHETTE
Cantine	0 rue Ecoles	THORE LA ROCHETTE
Salle Polyvalente	0 rue Marechal Rochambeau	THORE LA ROCHETTE
Cimetiere	0 rue Murats	THORE LA ROCHETTE
Mairie	5 rue Lamou	TOURAILLES
Cimetière	7 rue Lamou	TOURAILLES
Cuisine Centrale	0 All Ernest Nouel	VENIXOME
Salle Courtiras	0 allée de la Vineterie	VENIXOME
Syndicat VALDEM	Allee Louis Renault	VENIXOME
Gymnase J. Emond	0 av Aristide Briand	VENIXOME
Communauté de Commune du Pays du Vendômois	2 av des Cités Unies d'Europe	VENIXOME
C.M.S.P. - CENTRE HOSPITALIER DE BLOIS	103 H av. Jean Moulin	VENIXOME
Centre d'Action Sociale et de Santé	17bis av. Jean Moulin	VENIXOME
Gymnase Clémenceau	0 ave Georges Clémenceau	VENIXOME
École Élémentaire Jules Ferry	9 ave Georges Clémenceau	VENIXOME
École Maternelle Jules Ferry	11 ave Georges Clémenceau	VENIXOME
Cantine Louis Pasteur	22 ave Georges Clémenceau	VENIXOME
Centre Culturel	32 ave Georges Clémenceau	VENIXOME
École Maternelle Victor Hugo	4 ave Georges Guimond	VENIXOME
Pôle Association Santé - CIAS	62 ave Gérard Yvon	VENIXOME
Collège Gérard Yvon	64 ave Gérard Yvon	VENIXOME
Crèche Municipale	34 ave Jean Moulin	VENIXOME
Annexe de la Mairie	42 ave Jean Moulin	VENIXOME
Centre des Impôts	120 bd Kennedy	VENIXOME
Direction Départementale des Territoires de Loir et Commissariat	9 faubourg Chartrain 27 faubourg Chartrain	VENIXOME
Centre d'accueil à temps partiel - Hôpital Vendome	91 Faubourg Chartrain	VENIXOME
École Élémentaire de la Cornégonie	3 imp de la Cornégonie	VENIXOME
Pétanque	0 Les Grands Près	VENIXOME
Camping Municipal	Les Grands Près	VENIXOME
Direction Enfance et Jeunesse	31 mail Général Leclerc	VENIXOME

VALDEM - LISTE DES EXONERATIONS T.E.O.M. POUR L'ANNEE 2018
ETABLISSEMENT PUBLICS CONVENTIONNES

ANNEXE

Nom	Num	Voie	Commune
Syndicat Intercommunal pour la gestion de la trésorerie	31	Mail Leclerc	VENDOME
Bibliothèque	0	parc Ronsard	VENDOME
Mairie	0	parc Ronsard	VENDOME
Restaurant Municipal	0	parc Ronsard	VENDOME
Police Municipale	0	pas de l'imprimerie	VENDOME
Propreté Urbaine	0	place du Marché Couvert	VENDOME
Sous-préfecture	0	Place Saint Martin	VENDOME
Parking	0	Près aux chats	VENDOME
Musée	0	Quartier Rochambeau	VENDOME
Ecole de Musique	0	Quartier Rochambeau	VENDOME
Clio - Wish	0	Quartier Rochambeau	VENDOME
VALDEM - Bureaux - Hangar - Usine Compostage		route de la Forêt	VENDOME
Gymnase Gérard Yvon	13	rue Albert 1er	VENDOME
Pôle Emploi	17 bis	rue Albert 1er	VENDOME
Stade Léo Lagrange	0	rue Ampère	VENDOME
Gymnase		rue Ampère	VENDOME
Lycée Ampère	2	rue Ampère	VENDOME
Stade Guy Boniface	0	rue Aristide Briand	VENDOME
Minotaure	2	rue César de Vendôme	VENDOME
IDDE Vendome Sud	2	rue Cheval Blanc	VENDOME
Atelier Pédagogique Personnalisé	2	rue Colonel Label	VENDOME
Epicerie Sociale - CCAS	211	rue d'Angleterre	VENDOME
Cantine Anatole France	4	rue d'Alsace-Lorraine	VENDOME
Ecole Elémentaire Anatole France	4	rue d'Alsace-Lorraine	VENDOME
Bourse du Travail		rue de la Grève	VENDOME
Collège Lycée Saint-Joseph	25	rue de l'Islette	VENDOME
Ecole Maternelle Anatole France	1	rue de Normandie	VENDOME
Gymnase et Piscine des Maillettes	0	rue des Maillettes	VENDOME
Stade des Maillettes	0	rue des Maillettes	VENDOME
Ecole Elémentaire Louis Pasteur + réfectoire	38	rue des Maillettes	VENDOME
Ecole Maternelle Louis Pasteur	38	rue des Maillettes	VENDOME
Ecole Elémentaire Louis Pergaud	0	rue des Ruelles	VENDOME
Ecole Maternelle Louis Pergaud	0	rue des Ruelles	VENDOME
Direction Enfance et Jeunesse	86 bis	rue du 20ème Chasseur	VENDOME
Ecole Maternelle Jean Zay	2	rue du Bellay	VENDOME
Ecole Elémentaire Jean Zay	37	rue du Bellay	VENDOME
Château	0	rue du château	VENDOME
Caisse d'Allocation Familiale	0	rue du colonel Fabien	VENDOME
Pôle Petite Enfance	5	rue du colonel Fabien	VENDOME
Services Techniques	5	rue du De Faton	VENDOME
parc Horticole de Vendôme	40	rue du Gripperay	VENDOME
Gymnase Robert Lasneau	60	rue Dunon d'Urville	VENDOME
Centre de Secours		rue du terre	VENDOME
Gymnase des grands près	0	rue Geoffroy Martel	VENDOME
Maison de la Petite Enfance	0	rue Geoffroy Martel	VENDOME
Piscine Municipale	0	rue Geoffroy Martel	VENDOME
Salle des Arts Martiaux	0	rue Geoffroy Martel	VENDOME
Collège Lycée Saint-Joseph	8 bis	rue Honoré de Balzac	VENDOME
Salle du Temple	0	rue Jacqueline Auriol	VENDOME
Lycée Ronsard	1	rue Joliot Curie	VENDOME
Centre Hospitalier de Vendome		rue Poterie	VENDOME
Boutique Habitat - Communauté de Commune du Pays du Vendômois	15	rue renarderie	VENDOME
Hôpital de jour Hôpital Vendome	21	rue Saint Denis	VENDOME
Ecole Yvonne CHOULET	56	rue Saint-Denis	VENDOME
Ecole Maternelle Saint-Pierre Lamothe	3	rue Saint-Pierre Lamothe	VENDOME
Gymnase Sanitas	0	rue Sanitas	VENDOME
Tennis Salle Couverte	0	rue Sanitas	VENDOME
C.L.O.	17 bis	rue Sanitas	VENDOME
Centre Médico Scolaire	17B	rue Sanitas	VENDOME

Nom	Num	Voie	Commune
PIJ Point Information Jeunesse	0	rue Yvon Villargeau	VENDOME
VALDEM		ZAC des Hauts des Clos « Allée Camille Vallaux	VENDOME
Ecole Cantine	11	rue du Château	VIEVY-LE-RAYE
Salle des Fêtes	11	rue du Château	VIEVY-LE-RAYE
Cantine Scolaire	7	rue des Péziers	VILLEMARDY
Mairie	7	rue des Péziers	VILLEMARDY
Salle Polyvalente		rue des Péziers	VILLEMARDY
Salle Communale	0	Edt Le Bourg	VILLEPORCHER
Ecole Primaire et Cantine	0	place de l'Eglise	VILLERABLE
Mairie	0	place de la Mairie	VILLERABLE
Ecole Primaire	1	rue de la Mairie	VILLEROMAIN
Mairie	3	rue de la Mairie	VILLEROMAIN
Salle des Fêtes	2	Rue de Toumagne	VILLETRUN
Cimetiere	0	Rue du parc	VILLETRUN
Ecole Louis Gastien	26	av Petit Thouars	VILLIERS SUR LOIR
Salle Polyvalente	0	Edt Rondize	VILLIERS SUR LOIR
Mairie	0	place Fortier	VILLIERS SUR LOIR
Centre de Loisirs Mairie de Stains 93	22	rue Couture	VILLIERS SUR LOIR
Stade Municipal	0	rue des Loges	VILLIERS SUR LOIR
Atelier Communal	0	rue du Chemin vert	VILLIERS SUR LOIR
Cimetière	0	rue du Lavoir	VILLIERS SUR LOIR
Club de Voile	0	Les Rocheuses	VILLIERS SUR LOIR
Syndicat Intercommunal du Plan d'Eau de Villiers		Les Rocheuses	VILLIERS SUR LOIR
Club House	0	rue des Loges	VILLIERS SUR LOIR
Mairie	1	rue basse cour	VILLHERSEAUX
Cimetière	0	rue basse cour	VILLHERSEAUX
Ecole Maternelle	15	rue Ecole	VILLHERSEAUX



Syndicat mixte de traitement et valorisation
des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°54- 2017

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-542017-DE

Objet : - Finances - Tarification
gobelets non rendus

Catégorie :
Finances

Date du comité : jeudi 12 octobre 2017

Date convocation : 28 septembre 2017

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents: 49
- votants :52

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 52

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric
M PENNARUN Michel
M SOBALAK Marc
M BEDU Stéphane
M PREVOST Gary
Mme GARNIER Annette
M DUPRE Bruno
Mme HARANG Brigitte
M FICHEPAIN Robert
M CHEVALIER Patrick
M GARILLON Alain
Mme GUELLIER Régine
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
M SALMON Joël

Mme BEQUIGNON Margareth
Mme VAILLANT Jeannine
M ROUSSEAU Jacky
M. BOULAY Thierry
M DESSAY Eric
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M Jean Claude MERCIER
M DUQUERROY Raphaël
M FOURMONT Thierry
Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas
M LEROI Pascal
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle
M GAUTHIER Jean Claude
Mme CHOUTEAU Monique
M PILON Alain
M OZAN Jean Yves
M CHERRIER Julien
M ALLARD Michel

M BRETON Patrice
M PIGOREAU Albert
Mme CHAMPDAVOINE Véronique

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M BEAUDOUX Michel
M VINSOT Gérard
M ROUSSINEAU Daniel
M CHIRON Patrick
M BRAULT Bruno
M TISON Hervé

Communauté de Communes

Beauce Val de Loire
M RICHTER Alain
M BOUVIER Jacques

Ont donné pouvoir :

M Claude BONNET ayant donné pouvoir à M Jean Claude GAUTHIER
M GARDRAT Benoît ayant donné pouvoir à M Raphaël DUQUERROY
Mme VASSAUX Régine ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Assistaient également :

Mme Nicole GUELLIER
Mme Marie France CAFFIN
M BELLANGER Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

Mme DUFOUR Claudine
Mme GAST Nathalie
M LALIGANT Philippe

M BLUET Jacky
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M ROUSSELET Benoît
M DIARD Frédéric

M CALLUT Jérôme
Mme HUET Karine
M HALAJKO Alain

Communauté du Perche Haut Vendômois

Mme BRIQUET Magalie

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations
- 1 ex - Dossier : compta
- 1 ex - Trésorerie



Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-542017-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Lors de manifestations ponctuelles, le syndicat est sollicité pour prêter des gobelets réutilisables.

Au retour des gobelets, il est parfois constaté des gobelets manquants. Il vous est proposé de facturer ces gobelets manquants sur la base de 1,00 €/l'unité.

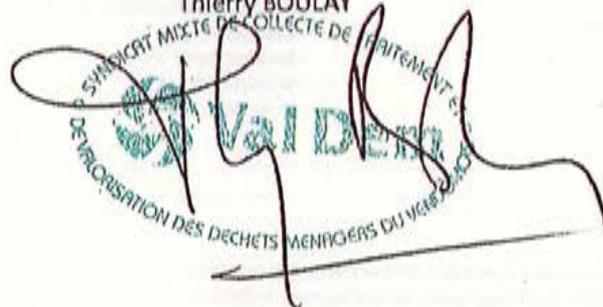
DECISION :

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide de facturer les gobelets manquants sur la base de 1,00 €/l'unité.

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY


SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DU VIEUX-ORLÉANS

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



Syndicat mixte de traitement et valorisation
des déchets ménagers du Vendôme

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°55- 2017

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-552017-DE

Objet : - Détermination des
indemnités aux élus

Catégorie :
Institution et vie politique

Date du comité : jeudi 12 octobre 2017

Date convocation : 28 septembre 2017

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents: 49
- votants :52

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 52

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric
M PENNARUN Michel
M SOBALAK Marc
M BEDU Stéphane
M PREVOST Gary
Mme GARNIER Annette
M DUPRE Bruno
Mme HARANG Brigitte
M FICHEPAIN Robert
M CHEVALLIER Patrick
M GARILLON Alain
Mme GUELLIER Régine
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
M SALMON Joël

Mme BEQUIGNON Margareth
Mme VAILLANT Jeannine
M ROUSSEAU Jacky
M. BOULAY Thierry
M DESSAY Eric
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M Jean Claude MERCIER
M DUQUERROY Raphael
M FOURMONT Thierry
Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas
M LEROI Pascal
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle
M GAUTHIER Jean Claude
Mme CHOUTEAU Monique
M PILON Alain
M OZAN Jean Yves
M CARRIER Julien
M ALLARD Michel

M BRETON Patrice
M PIGOREAU Albert
Mme CHAMPDAVOINE Véronique

Communauté du Perche et Haut Vendôme

M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M BEAUDOUX Michel
M VINSOT Gérard
M ROUSSINEAU Daniel
M CHIRON Patrick
M BRAULT Bruno
M TISON Hervé

Communauté de Communes

Beauce Val de Loire
M RICHEL Alain
M BOUVIER Jacques

Ont donné pouvoir :

M Claude BONNET ayant donné pouvoir à M Jean Claude GAUTHIER
M GARDRAT Benoît ayant donné pouvoir à M Raphael DUQUERROY
Mme VASSAUX Régine ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Assistaient également :

Mme Nicole GUELLIER
Mme Marie France CAFFIN
M BELLANGER Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

Mme DUFOUR Claudine
Mme GAST Nathalie
M LALIGANT Philippe

M BLUET Jacky
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M ROUSSELET Benoît
M DIARD Frédéric

M CALLUT Jérôme
Mme HUET Karine
M HALAJKO Alain

Communauté du Perche Haut Vendôme

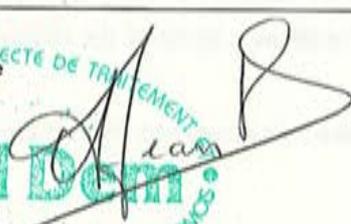
Mme BRIQUET Magalie

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations
- 1 ex - RH
- 1 ex - Trésorerie

Certifié exécutoire
par délégation, La Directrice

Nicole JEANTHEAU


Val Dem

SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DU VENDOME

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-552017-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Lors du comité du 9 février 2017, vous avez fixé le montant des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, sur la base du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur soit 1015. Or depuis le 1^{er} février 2017 l'indice brut terminal est fixé à 1022, et devrait être modifié à 1028 au 1^{er} janvier 2018.

Le Président propose de fixer le montant des indemnités de fonction du président et des vices présidents, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Pour le Président : 29.53 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Pour les Vice-Présidents : 11.81% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Conformément à la réglementation, vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif des indemnités allouées :

Nom - prénom	Fonctions	Indemnité de fonctions
BOULAY Thierry	Président	29.53 %
SOYER Laurence	1 ^{ère} Vice-Présidente	11.81 %
HARANG Brigitte	2 ^{ème} Vice-Présidente	11.81 %
GAUTHIER Jean Claude	3 ^{ème} Vice-Président	11.81 %
VAILLANT Jeannine	4 ^{ème} Vice-Présidente	11.81 %

DECISION :

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide de fixer le montant des indemnités de fonction du président et des vices présidents, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Pour le Président : 29.53 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Pour les Vice-Présidents : 11.81% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.



Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le

18/10/17

18/10/17

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Conformément à la réglementation, vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif des indemnités allouées :

Nom - prénom	Fonctions	Indemnité de fonctions
BOULAY Thierry	Président	29.53 %
SOYER Laurence	1 ^{ère} Vice-Présidente	11.81 %
HARANG Brigitte	2 ^{ème} Vice-Présidente	11.81 %
GAUTHIER Jean Claude	3 ^{ème} Vice-Président	11.81 %
VAILLANT Jeannine	4 ^{ème} Vice-Présidente	11.81 %

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le **181017**



ID : 041-254102023-20171012-552017-DE



Syndicat mixte de traitement et valorisation
des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°56- 2017

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 181017

ID : 041-254102023-20171012-562017-DE

Objet : Finances – Sinistre
centre de tri dédommagement
préjudice sur pertes soutien et
vente

Catégorie :
Finances

Date du comité : jeudi 12 octobre 2017

Date convocation : 28 septembre 2017

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents: 49
- votants :52

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 52

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric
M PENNARUN Michel
M SOBALAK Marc
M BEDU Stéphane
M PREVOST Gary
Mme GARNIER Annette
M DUPRE Bruno
Mme HARANG Brigitte
M FICHEPAIN Robert
M CHEVALLIER Patrick
M GARILLON Alain
Mme GUELLIER Régine
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
M SALMON Joël

Mme BEQUIGNON Margareth
Mme VAILLANT Jeannine
M ROUSSEAU Jacky
M. BOULAY Thierry
M DESSAY Eric
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M Jean Claude MERCIER
M DUQUERROY Raphael
M FOURMONT Thierry
Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas
M LEROI Pascal
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle
M GAUTHIER Jean Claude
Mme CHOUTEAU Monique
M PILON Alain
M OZAN Jean Yves
M CARRIER Julien
M ALLARD Michel

M BRETON Patrice
M PIGOREAU Albert
Mme CHAMPDAVOINE Véronique

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M BEAUDOUX Michel
M VINSOT Gérard
M ROUSSINEAU Daniel
M CHIRON Patrick
M BRAULT Bruno
M TISON Hervé

Communauté de Communes

Beauce Val de Loire
M RICHTER Alain
M BOUVIER Jacques

Ont donné pouvoir :

M Claude BONNET ayant donné pouvoir à M Jean Claude GAUTHIER
M GARDRAT Benoît ayant donné pouvoir à M Raphael DUQUERROY
Mme VASSAUX Régine ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Assistaient également :

Mme Nicole GUELLIER
Mme Marie France CAFFIN
M BELLANGER Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

Mme DUFOUR Claudine
Mme GAST Nathalie
M LALIGANT Philippe

M BLUET Jacky
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M ROUSSELET Benoît
M DIARD Frédéric

M CALLUT Jérôme
Mme HUET Karine
M HALAJKO Alain

Communauté du Perche Haut Vendômois

Mme BRIQUET Magalie

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations
- 1 ex - Dossier : compta
- 1 ex - Dossier :

Certifié exécutoire
par délégation, La Directrice

Nicole JEANTHEAU

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-562017-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Lors des inondations de juin 2016, le centre de tri de SOCCOIM VEOLIA de Mur de Sologne, exécutoire de nos déchets recyclables, a été sinistré, ce qui a généré la dégradation des matières stockées sur le site et entraîné une perte de 66 tonnes de multi matériaux pour notre syndicat.

Le préjudice subi par Valdem correspond aux pertes de soutien et de revente des différents matériaux, et s'élève à 21 454,33 €.

Après échange avec notre prestataire SOCCOIM VEOLIA, celui-ci nous a informé que le règlement par son assurance est en cours d'instruction et demandera un à deux ans avant d'être effectif.

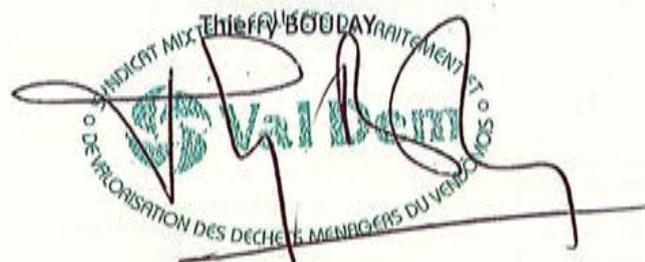
Le syndicat a donc sollicité le paiement de la somme due auprès de la société SOCCOIM VEOLIA, à charge pour elle de solutionner ensuite ce dossier avec son assurance.

Le comité Syndical décide de fixer le montant de l'indemnisation par SOCCOIM VEOLIA au titre du préjudice subi dans le cadre des inondations et de la détérioration des matières stockées à hauteur de 21 454,33 €.

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Objet : Ressources humaines –
création poste technicien et
modification tableau des effectifs

Catégorie :
Domaine de compétences

Date du comité : Jeudi 12 octobre 2017

Date convocation : 28 septembre 2017

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents: 49
- votants :52

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 52

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etalent présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric
M PENNARUN Michel
M SOBALAK Marc
M BEDU Stéphane
M PREVOST Gary
Mme GARNIER Annette
M DUPRE Bruno
Mme HARANG Brigitte
M FICHEPAIN Robert
M CHEVALLIER Patrick
M GARILLON Alain
Mme GUELLIER Régine
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
M SALMON Joël

Mme BEQUIGNON Margareth
Mme VAILLANT Jeannine
M ROUSSEAU Jacky
M. BOULAY Thierry
M DESSAY Eric
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M Jean Claude MERCIER
M DUQUERROY Raphael
M FOURMONT Thierry
Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas
M LEROI Pascal
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle
M GAUTHIER Jean Claude
Mme CHOUTEAU Monique
M PILON Alain
M OZAN Jean Yves
M CHERRIER Julien
M ALLARD Michel

M BRETON Patrice
M PIGOREAU Albert
Mme CHAMPDAVOINE Véronique

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M BEAUDOUX Michel
M VINSOT Gérard
M ROUSSINEAU Daniel
M CHIRON Patrick
M BRAULT Bruno
M TISON Hervé

Communauté de Communes

Beauce Val de Loire
M RICHEL Alain
M BOUVIER Jacques

Ont donné pouvoir :

M Claude BONNET ayant donné pouvoir à M Jean Claude GAUTHIER
M GARDRAT Benoît ayant donné pouvoir à M Raphael DUQUERROY
Mme VASSAUX Régine ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Assistaient également :

Mme Nicole GUELLIER
Mme Marie France CAFFIN
M BELLANGER Philippe

Etalent absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

Mme DUFOUR Claudine
Mme GAST Nathalie
M LALIGANT Philippe

M BLUET Jacky
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M ROUSSELET Benoît
M DIARD Frédéric

M CALLUT Jérôme
Mme HUET Karine
M HALAJKO Alain

Communauté du Perche Haut Vendômois

Mme BRIQUET Magalie

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations
- 1 ex - Dossier : compta
- 1 ex - Dossier :

Certifiée exécutoire
par délégation, La Directrice


Nicole JEANTHEAU

MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET
VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DU VENDOMOIS

Envoyé en préfecture le 13/10/2017

Reçu en préfecture le 13/10/2017

Affiché le 13/10/17

ID : 041-254102023-20171012-572017-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président indique que, en application de la loi n° 83-534 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34, il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite de la Directrice prévu pour le 28 février 2018, il convient de pourvoir à son remplacement.

PROPOSE :

Le Président vous propose la création d'un emploi de Technicien à temps complet pour assurer les fonctions de directeur/directrice à compter du 23 octobre 2017, ainsi que la mise à jour du tableau des effectifs :

Filière	Grades	Temps de travail	Postes ouverts
Adm	Attaché principal	35 h	1
	Attaché	35 h	1
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35 h	1
	Adjoint adm principal 1 ^{ère} classe	35 h	1
	Adjoint adm principal 2 ^{ème} classe	35 h	3
	Sous-Total		7
	Technicien	35 h	1
Tech	Agent maîtrise principal	35 h	1
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe - C3	35 h	7
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe - C2	35 h	16
		28 h	1
		20 h	1
	Adjoint technique - C1	35 h	10
		28 h	1
24 h		3	
	Sous-Total		41
	Total		48

Envoyé en préfecture le 13/10/2017

Reçu en préfecture le 13/10/2017

Affiché le 13 10 17

ID : 041-254102023-20171012-572017-DE

DECIDE :

Le comité Syndical , à l'unanimité de ses membres présents valide propose la création d'un emploi de Technicien à temps complet pour assurer les fonctions de directeur/directrice à compter du 23 octobre 2017, ainsi que la mise à jour du tableau des effectifs :

Fillère	Grades	Temps de travail	Postes ouverts
Adm	Attaché principal	35 h	1
	Attaché	35 h	1
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35 h	1
	Adjoint adm principal 1 ^{ère} classe	35 h	1
	Adjoint adm principal 2 ^{ème} classe	35 h	3
	Sous-Total		7
	Technicien	35 h	1
Tech	Agent maîtrise principal	35 h	1
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe - C3	35 h	7
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – C2	35 h	16
		28 h	1
		20 h	1
	Adjoint technique – C1	35 h	10
		28 h	1
24 h		3	
	Sous-Total		41
	Total		48

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Envoyé en préfecture le 13/10/2017

Reçu en préfecture le 13/10/2017

Affiché le

13/10/17



ID : 041-254102023-20171012-572017-DE



Syndicat mixte de traitement et valorisation
des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°58- 2017

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-582017-DE

Objet : Ressources humaines –
complément régime indemnitaire

Catégorie :
Ressources Humaines

Date du comité : jeudi 12 octobre 2017

Date convocation : 28 septembre 2017

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents: 49
- votants :52

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 52

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric
M PENNARUN Michel
M SOBALAK Marc
M BEDU Stéphane
M PREVOST Gary
Mme GARNIER Annette
M DUPRE Bruno
Mme HARANG Brigitte
M FICHEPAIN Robert
M CHEVALLIER Patrick
M GARILLON Alain
Mme GUELLIER Régine
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
M SALMON Joël

Mme BEQUIGNON Margareth
Mme VAILLANT Jeannine
M ROUSSEAU Jacky
M. BOULAY Thierry
M DESSAY Eric
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M Jean Claude MERCIER
M DUQUERROY Raphael
M FOURMONT Thierry
Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas
M LEROI Pascal
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle
M GAUTHIER Jean Claude
Mme CHOUTEAU Monique
M PILON Alain
M OZAN Jean Yves
M CHERRIER Julien
M ALLARD Michel

M BRETON Patrice
M PIGOREAU Albert
Mme CHAMPDAVOINE Véronique

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M BEAUDOUX Michel
M VINSOT Gérard
M ROUSSINEAU Daniel
M CHIRON Patrick
M BRAULT Bruno
M TISON Hervé

Communauté de Communes

Beauce Val de Loire
M RICHEL Alain
M BOUVIER Jacques

Ont donné pouvoir :

M Claude BONNET ayant donné pouvoir à M Jean Claude GAUTHIER
M GARDRAT Benoît ayant donné pouvoir à M Raphael DUQUERROY
Mme VASSAUX Régine ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Assistaient également :

Mme Nicole GUELLIER
Mme Marie France CAFFIN
M BELLANGER Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

Mme DUFOUR Claudine
Mme GAST Nathalie
M LALIGANT Philippe

M BLUET Jacky
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M ROUSSELET Benoît
M DIARD Frédéric

M CALLUT Jérôme
Mme HUET Karine
M HALAJKO Alain

Communauté du Perche Haut Vendômois

Mme BRIQUET Magalie

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations
- 1 ex - Dossier : RH
- 1 ex - TRESORERIE
- 1 ex - CDG

Certifié exécutoire
par délégation, La Directrice

Nicole JEANTHEAU



Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18.10.17

ID : 041-254102023-20171012-582017-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Vu la délibération du 14/06/2012 instituant le régime indemnitaire dont bénéficient les agents,
Vu le recrutement, prochainement, d'un agent au grade de Technicien,
Considérant que le régime indemnitaire n'a pas prévu d'indemnité pour l'agent au grade de Technicien,

Le Président propose d'instituer les primes actuellement en vigueur pour ce cadre d'emploi :

1 – Indemnité spécifique de service (ISS)

Montant annuel de référence pour le cadre d'emploi de technicien : 361.90 €

Coefficient propre au cadre d'emploi de technicien : 12

Le taux individuel est fixé par arrêté du Président, le coefficient maximum étant de 1.10.

2 – Prime de service et de rendement (PSR)

Taux annuel de base pour le cadre d'emplois de technicien : 1010 €

Le montant individuel ne peut excéder annuellement le double du taux moyen.

3 – Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

Les IHTS seront attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale.

Les montants et taux seront appliqués et révisés conformément aux dispositions en vigueur.

Le Président propose que ces primes et indemnités cessent d'être versées, comme les autres primes :

- en cas d'indisponibilité impliquant une réduction de la rémunération,
- en cas de sanction disciplinaire portant éviction momentanée,
- en cas d'absence injustifiée.

DECIDE :

Le comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents décide :

- **d'instituer les primes actuellement en vigueur pour ce cadre d'emploi :**

1 – Indemnité spécifique de service (ISS)

Montant annuel de référence pour le cadre d'emploi de technicien : 361.90 €

Coefficient propre au cadre d'emploi de technicien : 12

Le taux individuel est fixé par arrêté du Président, le coefficient maximum étant de 1.10.

2 – Prime de service et de rendement (PSR)

Taux annuel de base pour le cadre d'emplois de technicien : 1010 €

Le montant individuel ne peut excéder annuellement le double du taux moyen.

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-582017-DE

3 – Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

Les IHTS seront attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale.

Les montants et taux seront appliqués et révisés conformément aux dispositions en vigueur.

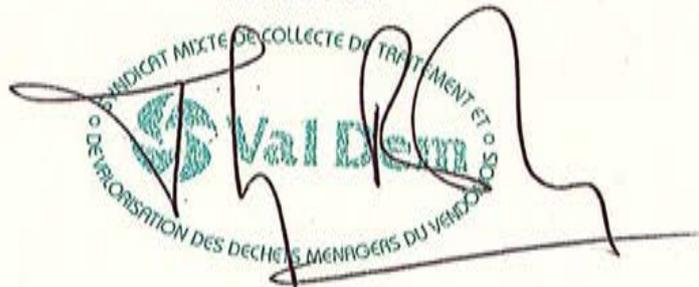
Le comité décide que ces primes et indemnités cessent d'être versées, comme les autres primes :

- en cas d'indisponibilité impliquant une réduction de la rémunération,
- en cas de sanction disciplinaire portant éviction momentanée,
- en cas d'absence injustifiée.

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

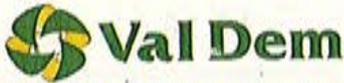
Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le **18 10 17**



ID : 041-254102023-20171012-582017-DE



Syndicat mixte de traitement et valorisation
des déchets ménagers du Vendôme

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°59- 2017

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le

18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-592017-DE

Objet : Ressources Humaines -
Adhésion au contrat groupe
souscrit par le Centre de Gestion
de Loir-et-Cher couvrant les risques
financiers encourus par les
collectivités en vertu de leurs
obligations à l'égard de leur
personnel

Catégorie :
Ressources Humaines

Date du comité : jeudi 12 octobre 2017

Date convocation : 28 septembre 2017

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents: 49
- votants :52

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 52

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric
M PENNARUN Michel
M SOBALAK Marc
M BEDU Stéphane
M PREVOST Gary
Mme GARNIER Annette
M DUPRE Bruno
Mme HARANG Brigitte
M FICHEPAIN Robert
M CHEVALLIER Patrick
M GARILLON Alain
Mme GUELLIER Régine
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
M SALMON Joël

Mme BEQUIGNON Margareth
Mme VAILLANT Jeannine
M ROUSSEAU Jacky
M. BOULAY Thierry
M DESSAY Eric
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M Jean Claude MERCIER
M DUQUERROY Raphael
M FOURMONT Thierry
Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas
M LEROI Pascal
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle
M GAUTHIER Jean Claude
Mme CHOUTEAU Monique
M PILON Alain
M OZAN Jean Yves
M CHERRIER Julien
M ALLARD Michel

M BRETON Patrice
M PIGOREAU Albert
Mme CHAMPDAVOINE Véronique

Communauté du Perche et Haut Vendôme

M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M BEAUDOUX Michel
M VINSOT Gérard
M ROUSSINEAU Daniel
M CHIRON Patrick
M BRAULT Bruno
M TISON Hervé

Communauté de Communes

Beauce Val de Loire
M RICHEL Alain
M BOUVIER Jacques

Ont donné pouvoir :

M Claude BONNET ayant donné pouvoir à M Jean Claude GAUTHIER
M GARDRAT Benoît ayant donné pouvoir à M Raphael DUQUERROY
Mme VASSAUX Régine ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Assistaient également :

Mme Nicole GUELLIER
Mme Marie France CAFFIN
M BELLANGER Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

Mme DUFOUR Claudine
Mme GAST Nathalie
M LALIGANT Philippe

M BLUET Jacky
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M ROUSSELET Benoît
M DIARD Frédéric

M CALLUT Jérôme
Mme HUET Karine
M HALAJKO Alain

Communauté du Perche Haut Vendôme

Mme BRIQUET Magalie

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations
- 1 ex - Dossier : RH
- 1 ex - CDG

Certifié exécutoire
par délégation) La Directrice

Nicole JEANTHEAU



Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le

18 10 17

Reçu

ID : 041-254102023-20171012-592017-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président rappelle que le Syndicat VALDEM, par délibération 16-2017 en date du 9 février 2017 a chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes réglissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Président expose que le Centre de Gestion a communiqué au Syndicat les résultats de la consultation organisée dans le courant du premier semestre 2017,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

PROPOSE :

Le Président propose :

- d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher pour les années 2018-2021 aux conditions suivantes :

Compagnie d'assurance retenue : GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE

Courtier gestionnaire : SIACI SAINT HONORE

Régime du contrat : capitalisation

Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion de Loir-et-Cher

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 6 mois.

Catégorie(s) de personnel assuré, taux de cotisation retenu(s) et garanties souscrites :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : 4,94%

Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents non titulaires de droit public : 0,99%

Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Assiette de cotisation :

- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- L'indemnité de résidence (IR),
- Le suppléant familial de traitement (SFT),
- Les primes, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais,
- Les charges patronales.

Et prendre acte que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion de Loir-et-Cher dont le montant s'élève à un pourcentage de la globalité de la masse salariale assurée.

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-592017-DE

- De l'autoriser à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

DECIDE :

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres :

- Décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher pour les années 2018-2021 aux conditions suivantes :

Compagnie d'assurance retenue : **GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE**

Courtier gestionnaire : **SIACI SAINT HONORE**

Régime du contrat : **capitalisation**

Gestion du contrat : **assurée par les services du Centre de Gestion de Loir-et-Cher**

Durée du contrat : **4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 6 mois.**

Catégorie(s) de personnel assuré, taux de cotisation retenu(s) et garanties souscrites :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : **4,94%**
Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents non titulaires de droit public : **0,99%**
Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Assiette de cotisation :

- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- L'indemnité de résidence (IR),
- Le suppléant familial de traitement (SFT),
- Les primes, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais,
- Les charges patronales.

Prend acte que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion de Loir-et-Cher dont le montant s'élève à un pourcentage de la globalité de la masse salariale assurée.

- l'autorise à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DE TRAITEMENT ET DE TRIERIE DES DECHETS MENAGERS DU VAL DE LOIRE

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le

18/10/17



ID : 041-254102023-20171012-592017-DE



Syndicat mixte de traitement et valorisation
des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°60- 2017

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-602017-DE



Objet : Ressources Humaines –
Contrat d'apprentissage

Catégorie :
Ressources Humaines

Date du comité : jeudi 12 octobre 2017.

Date convocation : 28 septembre 2017

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents: 49
- votants :52

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 52

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

**Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois**

M RIOTTEAU Eric
M PENNARUN Michel
M SOBALAK Marc
M BEDU Stéphane
M PREVOST Gary
Mme GARNIER Annette
M DUPRE Bruno
Mme HARANG Brigitte
M FICHEPAIN Robert
M CHEVALLIER Patrick
M GARILLON Alain
Mme GUELLIER Régine
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
M SALMON Joël

Mme BEQUIGNON Margareth
Mme VAILLANT Jeannine
M ROUSSEAU Jacky
M. BOULAY Thierry
M DESSAY Eric
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M Jean Claude MERCIER
M DUQUERROY Raphael
M FOURMONT Thierry
Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas
M LEROI Pascal
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle
M GAUTHIER Jean Claude
Mme CHOUTEAU Monique
M PILON Alain
M OZAN Jean Yves
M CHERRIER Julien
M ALLARD Michel

M BRETON Patrice
M PIGOREAU Albert
Mme CHAMPDAVOINE Véronique

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M BEAUDOUX Michel
M VINSOT Gérard
M ROUSSINEAU Daniel
M CHIRON Patrick
M BRAULT Bruno
M TISON Hervé

Communauté de Communes

Beauce Val de Loire
M RICHEL Alain
M BOUVIER Jacques

Ont donné pouvoir :

M Claude BONNET ayant donné pouvoir à M Jean Claude GAUTHIER.
M GARDRAT Benoît ayant donné pouvoir à M Raphael DUQUERROY
Mme VASSAUX Régine ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Assistaient également :

Mme Nicole GUELLIER
Mme Marie France CAFFIN
M BELLANGER Philippe

Etaient absents excusés :

**Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois**

Mme DUFOUR Claudine
Mme GAST Nathalie
M LALIGANT Philippe

M BLUET Jacky
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M ROUSSELET Benoît
M DIARD Frédéric

M CALLUT Jérôme
Mme HUET Karline
M HALAJKO Alain

Communauté du Perche Haut Vendômois

Mme BRIQUET Magalie

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations
- 1 ex - RH
- 1 ex -

Certifié exécutoire
par délégation, La Directrice

Nicole JEANTHEAU



Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-602017-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

L'accueil des apprentis dans le secteur public est prévu par le décret n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour le syndicat compte tenu des diplômes préparés par les candidats.

Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel qui aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier.

Le syndicat VALDEM est intéressé par ce dispositif et pouvoir répondre favorablement aux candidatures formulées dans le cadre de contrat d'apprentissage en alternance pour obtenir le titre professionnel de conducteur routier de marchandises.

PROPOSE :

Le Président vous demande de l'autoriser :

- sous réserve de l'accord du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion sur les conditions d'accueil et de formation de l'apprenti accueilli, à s'inscrire dans le dispositif du contrat d'apprentissage, comprenant des semaines en formation, et des périodes pratiques au sein du syndicat. La rémunération brute sera calculée sur la base d'un % du SMIC selon la législation en vigueur.
- à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention, et à inscrire au budget les crédits correspondants au chapitre 012.

DECIDE :

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres autorise le président :

- sous réserve de l'accord du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion sur les conditions d'accueil et de formation de l'apprenti accueilli, à s'inscrire dans le dispositif du contrat d'apprentissage, comprenant des semaines en formation, et des périodes pratiques au sein du syndicat. La rémunération brute sera calculée sur la base d'un % du SMIC selon la législation en vigueur.
- à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention, et à inscrire au budget les crédits correspondants au chapitre 012.

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



Syndicat mixte de traitement et valorisation
des déchets ménagers du Vendôme

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°61- 2017

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-612017-DE

Objet : Filière emballages : contrat CAP
2022 (barème F) avec CITEO (ex Eco-
Emballage) pour la période 2018-2022

Catégorie :
Domaine de compétences par
thèmes - environnement

Date du comité : jeudi 12 octobre 2017
Date convocation : 28 septembre 2017

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents: 49
- votants :52

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 52

Président de séance : Thierry BOULAY
Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric
M PENNARUN Michel
M SOBALAK Marc
M BEDU Stéphane
M PREVOST Gary
Mme GARNIER Annette
M DUPRE Bruno
Mme HARANG Brigitte
M FICHEPAIN Robert
M CHEVALLIER Patrick
M GARILLON Alain
Mme GUELLIER Régine
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
M SALMON Joël

Mme BEQUIGNON Margareth
Mme VAILLANT Jeannine
M ROUSSEAU Jacky
M. BOULAY Thierry
M DESSAY Eric
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M Jean Claude MERCIER
M DUQUERROY Raphael
M FOURMONT Thierry
Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas
M LEROI Pascal
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle
M GAUTHIER Jean Claude
Mme CHOUTEAU Monique
M PILON Alain
M OZAN Jean Yves
M CHERRIER Julien
M ALLARD Michel

M BRETON Patrice
M PIGOREAU Albert
Mme CHAMPDAVOINE Véronique

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M BEAUDOUX Michel
M VINSOT Gérard
M ROUSSINEAU Daniel
M CHIRON Patrick
M BRAULT Bruno
M TISON Hervé

Communauté de Communes

Beauce Val de Loire
M RICHEL Alain
M BOUVIER Jacques

Ont donné pouvoir :

M Claude BONNET ayant donné pouvoir à M Jean Claude GAUTHIER
M GARDRAT Benoît ayant donné pouvoir à M Raphael DUQUERROY
Mme VASSAUX Régine ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Assistaient également :

Mme Nicole GUELLIER
Mme Marie France CAFFIN
M BELLANGER Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

Mme DUFOUR Claudine
Mme GAST Nathalie
M LALIGANT Philippe

M BLUET Jacky
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M ROUSSELET Benoît
M DIARD Frédéric

M CALLUT Jérôme
Mme HUET Karine
M HALAIKO Alain

Communauté du Perche Haut Vendômois

Mme BRIQUET Magalle

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations
- 1 ex - Dossier : compte
- 1 ex - Dossier :

Certifié exécutoire
par délégation, La Directrice

Nicole JEANTHEAU

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-612017-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

En application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des déchets d'emballages ménagers qui proviennent de produits commercialisés dans des emballages, en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toutes personnes responsables de la première mise sur le marché de ces produits.

Les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent la collecte et le traitement des déchets d'emballages ménagers.

Pour la période 2018-2022, le cahier des charges d'agrément de la filière des emballages ménagers a été adopté par arrêté du 29 novembre 2016 pris en application des articles L.541-10 et R.543-53 à R.543-65 du code de l'environnement. Celui-ci fixe un nouveau barème de soutiens, applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 (Barème F). Dans ce cadre la collectivité s'engage à assurer une collecte séparée prenant en compte l'ensemble des déchets d'emballages soumis à la consigne de tri. Le versement des soutiens au recyclage demeure, comme par le passé, subordonné à la reprise et au recyclage effectif des emballages collectés et triés conformément aux standards par matériau. A cette fin, la collectivité choisit librement, pour chaque matériau, une option de reprise et de recyclage parmi les 3 options proposées (reprise Filière, reprise Fédération, reprise individuelle) et passe des contrats avec les repreneurs.

Principales modifications par rapport au barème E :

- La collectivité peut, sur une base volontaire s'engager dans un « contrat d'objectifs » en vue de bénéficier d'un soutien de transition

Trois sociétés se sont vu délivrer le 5 mai 2017 un agrément pour la période 2018-2022, dont la société Eco-Emballages (désormais connu sous le nom commercial « Citeo »). A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telle que représentées en formation emballages ménagers de la commission des filières REP, les sociétés agréées ont élaboré chacune un contrat type, proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.

PROPOSE :

Au vue des offres proposées par les sociétés agréées et considérant l'intérêt que présente pour VAL DEM le contrat pour l'action et la performance « CAP 2022 » proposé par Citeo, notamment en terme de services proposés, il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention avec Citeo et tous les documents s'y rapportant.

DECIDE :

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres autorise le président à signer la nouvelle convention avec Citeo et tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



Syndicat mixte de traitement et valorisation
des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°62- 2017

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-622017-DE

Objet : Communication sur les
décisions du bureau et du
président

Catégorie :
Institution et vie politique

Date du comité : jeudi 12 octobre 2017

Date convocation : 28 septembre 2017

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents: 49
- votants :52

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 52

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric
M PENNARUN Michel
M SOBALAK Marc
M BEDU Stéphane
M PREVOST Gary
Mme GARNIER Annette
M DUPRE Bruno
Mme HARANG Brigitte
M FICHEPAIN Robert
M CHEVALLIER Patrick
M GARILLON Alain
Mme GUELLIER Régine
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
M SALMON Joël

Mme BEQUIGNON Margareth
Mme VAILLANT Jeannine
M ROUSSEAU Jacky
M. BOULAY Thierry
M DESSAY Eric
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
M Jean Claude MERCIER
M DUQUERROY Raphael
M FOURMONT Thierry
Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas
M LEROI Pascal
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle
M GAUTHIER Jean Claude
Mme CHOUTEAU Monique
M PILON Alain
M OZAN Jean Yves
M CHERRIER Julien
M ALLARD Michel

M BRETON Patrice
M PIGOREAU Albert
Mme CHAMPDAVOINE Véronique

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CORDONNIER Mickael
Mme LEGRET Noëlle
M SAMSON Jean Pierre
M TERQUIS Alain
M BEAUDOUX Michel
M VINSOT Gérard
M ROUSSINEAU Daniel
M CHIRON Patrick
M BRAULT Bruno
M TISON Hervé

Communauté de Communes

Beauce Val de Loire
M RICHEL Alain
M BOUVIER Jacques

Ont donné pouvoir :

M Claude BONNET ayant donné pouvoir à M Jean Claude GAUTHIER
M GARDRAT Benoît ayant donné pouvoir à M Raphael DUQUERROY
Mme VASSAUX Régine ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry

Assistaient également :

Mme Nicole GUELLIER
Mme Marie France CAFFIN
M BELLANGER Philippe

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

Mme DUFOUR Claudine
Mme GAST Nathalie
M LALIGANT Philippe

M BLUET Jacky
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire
M ROUSSELET Benoît
M DIARD Frédéric

M CALLUT Jérôme
Mme HUET Karine
M HALAJKO Alain

Communauté du Perche Haut Vendômois

Mme BRIQUET Magalie

Destinataires :

- 1 ex - Dossier Séance
- 1 ex - Registre des délibérations
- 1 ex - Dossier : compta
- 1 ex - Dossier :

Certifié exécutoire
par délégation, La Directrice

Nicole JEANTHEAU



Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-622017-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Décision n° 2017-02 du Président en date du 24 juillet 2017 – Construction d'un bâtiment multifonctions lot 2 maçonnerie avenant n° 1 au marché 04-2016

Considérant le marché n° 04-2016 conclu avec la société TBC Construction, pour la réalisation de travaux de maçonnerie, béton armé dans le cadre de la construction d'un bâtiment multifonction

Considérant la nécessité de réaliser des travaux complémentaires d'enduit extérieur du mur de lavage côté espaces verts/centre de transfert.

Considérant la nécessité d'intégrer au marché techniquement et financièrement ces travaux en plus-value à la demande du Maître d'Ouvrage, un avenant n° 1 au marché avec la société TBC - ZA la Bouchardière - 41100 Naveil, a été conclu.

L'incidence financière de ces travaux supplémentaires est une plus-value de 5 946,88 euros HT soit 7 136,26 euros TTC. Le montant du marché, initialement de 215 000,00 euros HT (258 000,00 euros TTC), est porté à 220 949,88 euros HT (265 136,26 euros TTC), soit une augmentation de 2,77%.

Décision n° 2017-03 du Président en date du 24 juillet 2017 – Construction d'un bâtiment multifonctions lot 8 électricité avenant n° 1 au marché 08-2016

Considérant le marché n° 08-2016 conclu avec la société Ménage électricité, pour la réalisation de travaux d'électricité dans le cadre de la construction d'un bâtiment multifonction

Considérant la nécessité de réaliser des travaux complémentaires d'éclairage extérieur, l'installation d'un mat et d'une caméra sur un mat côté pompe à carburant.

Considérant la nécessité d'intégrer au marché techniquement et financièrement ces travaux en plus-value à la demande du Maître d'Ouvrage, un avenant n° 1 au marché avec la société Ménage électricité sise 10, rue de la Tonnelle - 41350 Huisseau sur Cosson a été conclu.

L'incidence financière de ces travaux supplémentaires est une plus-value de 2 816,70 euros HT soit 3 380,04 euros TTC. Le montant du marché, initialement de 33 095,68 euros HT (39 714,82 euros TTC), est porté à 35 912,38 euros HT (43 094,86 euros TTC), soit une augmentation de 8,51%.

Décision n° 2017-04 du Président en date du 10 aout 2017 – Construction d'un bâtiment multifonctions lot plomberie sanitaire avenant n° 1 au marché 10-2016

Considérant le marché n° 10-2016 conclu avec la société SAV-GCL, pour la réalisation de travaux de plomberie sanitaire dans le cadre de la construction d'un bâtiment multifonction

Considérant la nécessité de réaliser des travaux complémentaires d'installation des nouveaux équipements de lavage dont moins-value équipement initial des appareils existants, en substitution de prestations prévues sur marché lot 1, à la demande du Maître d'Ouvrage.

Considérant la nécessité d'intégrer au marché techniquement et financièrement ces travaux en plus-value à la demande du Maître d'Ouvrage, un avenant n° 1 au marché avec la SAV GCL sise 12, rue Chevrier - BP 207 - 41103 Vendôme Cedex, a été conclu.

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17

ID : 041-254102023-20171012-622017-DE

L'incidence financière de ces travaux supplémentaires est une plus-value de 6 335,86 euros HT soit 7 603,03 euros TTC. Le montant du marché, initialement de 10 501,76 HT (12 602,11 euros TTC), est porté à 16 837,62 euros HT (20 205,14 euros TTC), soit une augmentation de 60,33 %.

DECIDE :

Le Comité Syndical prend acte de ces décisions.

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



SYNDICAT DES DÉCHETS MÉNAGERS DU VENDÔMOIS
VAL OISEM

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 18 10 17



ID : 041-254102023-20171012-622017-DE